

FICHE ACTION : **A10_ETU – Mener les études pour la restauration des milieux aquatiques**

Maître d'ouvrage	SMBAA
Enjeu du SAGE	II
Enjeu ATEau	Enjeu A : améliorer la qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides, marins et la biodiversité associée
Objectif stratégique ATEau	A1 : Restaurer la qualité et les fonctionnalités des cours d'eau
Objectif opérationnel ATEau	A10 : Restaurer les fonctionnalités du lit mineur et du lit majeur

Description

Succincte (5 lignes max)

Mise en œuvre des études techniques et réglementaires préalables à la restauration de travaux de restauration des cours d'eau et milieux associés.

Description détaillée

Contexte :

Mettre en œuvre les études visant la restauration des fonctionnalités des cours d'eau en intégrant leur reconnexion au lit majeur et aux zones humides attenantes. Ces études, préalables à la réalisation des travaux de restauration, permettent d'établir un diagnostic du tronçon retenu dans le cadre d'un projet, de prendre en compte les habitats et espèces remarquables et d'établir un programme de travaux répondant à l'ensemble de ces enjeux.

Objectifs opérationnels :

Les objectifs de ces études sont les suivants :

- Diagnostics / état des lieux des cours d'eau et de leurs fonctionnalités,
- Prise en compte des habitats et espèces remarquables,
- Prise en compte des usages,
- Concertation avec les riverains, usagers et élus,
- Dimensionnement technique et financier des actions permettant de restaurer les fonctionnalités des cours d'eau, de les reconnecter à leur lit majeur et favoriser la recharge des nappes en ralentissant le transit de l'eau à l'échelle du bassin versant,
- Modélisation hydraulique des projets,
- Maîtrise d'œuvre opérationnelle pour la réalisation des projets.

En fonction des sites d'études retenus, ces études peuvent intégrer les enjeux de restauration de la continuité écologique, biodiversité, des enjeux zones humides, ralentissement du cycle de l'eau et reconnexion des cours d'eau à leur champ majeur.

Actions :

- Etude technique et réglementaire sur les tronçons identifiés (2)
- Maîtrise d'œuvre éventuelle,
- Inventaires faune, flore, habitats,
- Appui à la prise en compte des espèces protégées,

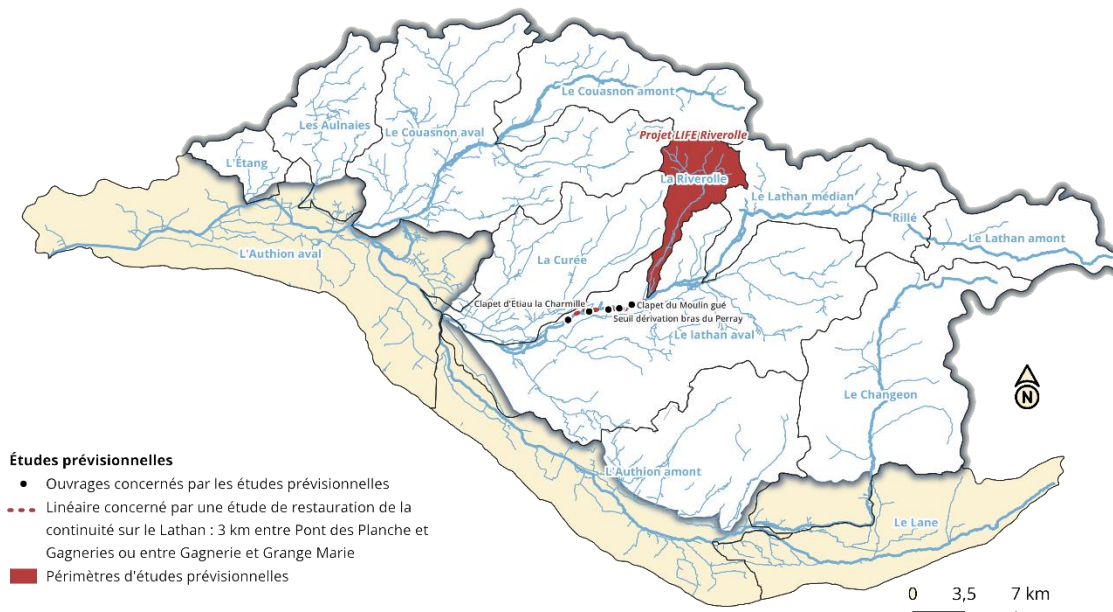
- Levés topographiques,
- Concertation.

Les actions A10, A11 et A12 sont souvent liées et complémentaires.

Localisation :

Des secteurs ont été pré-identifiés :

- FRGR 0452 - Restauration du lit, de la continuité écologique et reconnexion aux champs majeurs sur le Lathan - Saint Philbert - Longué Jumelles,
- FRGR 1006 - Action LIFE RIVEROLLE – Mouliherne - Etudes techniques et règlementaires.



Modalité de mise en œuvre :

Les diagnostics et études seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SMBAA dans le respect de la commande publique par des bureaux d'études.

Une préanalyse en interne :

- des enjeux, des particularités du tronçon,
- des éléments du bassin versant (haies, zones humides, fossés, plans d'eau),
- de la topographie

La concertation avec les propriétaires riverains, usagers, élus et partenaires techniques et financiers sera coordonnée par les services du SMBAA.

Conditions de réussite

ou objectifs

Concertation et acceptation avec les propriétaires riverains, usagers, élus et partenaires techniques et financiers.

Masse d'eau

Bassin versant de l'Authion dont :

- FRGR0452 : Le Lathan et ses affluents depuis la confluence du Pont Menard jusqu'à sa confluence avec l'Authion
- FRGR1006 : La Riverolle et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Lathan

Calendrier prévisionnel	2026-2028			
Coût initial estimé <i>(Enveloppe globale)</i>	219 300 € TTC			
Répartition annuelle des coûts	2026	2027	2028	
	17 100 € TTC	118 200 € TTC	84 000 € TTC	
Plan de financement prévisionnel initial	Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant aide
	Agence de l'eau	219 300 € TTC	50 %	109 650 €
	Région des Pays de la Loire	172 200,00 €	Entre 8 et 30 %	49 984,00 €
	Région Centre Val de Loire			
	Département du Maine et Loire			
	Département d'Indre-et-Loire	47 100 €	30 %	11 775,00 €
	Europe (FEDER / FEADER ...)	25 800,00	22 %	5 676,00 €
	État (FPRNM ...)			
	Auto-financement	219 300 € TTC	20 %	46 215 €
	TOTAL			356 800,00 €
Indicateurs de suivis	- Nombre d'étude : 2			

FICHE ACTION : **A10_IDS – Suivre et évaluer les projets de restauration des milieux aquatiques**

Maître d'ouvrage	SMBAA
Enjeu du SAGE	2
Enjeu ATEau	Enjeu A : améliorer la qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides, marins et la biodiversité associée
Objectif stratégique ATEau	A1 : Restaurer la qualité et les fonctionnalités des cours d'eau
Objectif opérationnel ATEau	A10 : Restaurer les fonctionnalités du lit mineur et du lit majeur

Description

Succincte (5 lignes max)

Mise en place d'indicateurs de suivis avant et après travaux afin d'évaluer l'impact des travaux de restauration de cours d'eau, leur évolution et les gains écologiques associés.

Description détaillée

Contexte :

Dans l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau, la mise en œuvre des actions de restauration des fonctionnalités des cours d'eau doivent être évaluées afin de monitorer leurs impacts sur les cours d'eau.

Objectifs opérationnels :

Les objectifs de ces suivis sont les suivants :

- Faire un état des lieux du site avant travaux à partir d'indicateurs biologiques,
- Evaluer et mesurer l'effet des travaux sur les milieux aquatiques
- Suivre l'évolution dans le temps du milieu après travaux à l'aide de ces mêmes indicateurs,

Actions :

- IPR,
- I2M2
- IBD

Les suivis sont réalisés avant travaux, puis 3 ans et 5 ans après travaux.

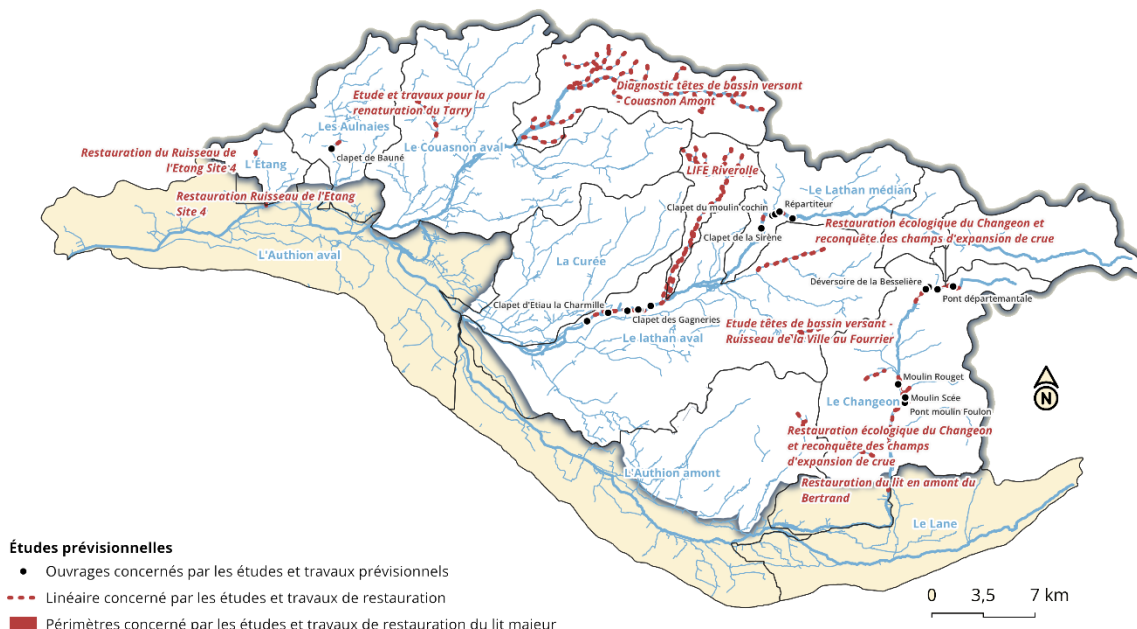
Localisation :

Secteurs concernés par des travaux réalisés dans le cadre de l'ATEau 2026-2028

- FRGR1561 - Masse d'eau prioritaire du Couasnon
- FRGR1006 - Masse d'eau prioritaire de la Riverolle
- FRGR 1004 - Le Lathan à Noyant villages
- FRGR 0452 - Les têtes de bassin versant du Lathan aval
- FRGR 0452 - Le Lathan à St Philbert du Peuple
- FRGR 0450 - Les têtes de bassin versant du Changeon
- FRGR 0450 - Le ruisseau du Gravot

Secteurs concernés par des travaux réalisés lors du dernier CTeau 2020-2025

- FRGR 1027 - Ruisseau des Aulnaies (T+3)
- FRGR 1561- Le Couasnon à Baugé (T+3)
- FRGR 1004 - La Bourdardière à Noyant Villages (T+5)
- FRGR 0450 Le Changeon au Moulin Boutard (T+3)
- FRGR 0450 Le Changeon à Benais (T+5)
- FRGR 1004 - Le Graboteau à Noyant Villages (T+5)
- FRGR 1004 - Le Lathan entre Chanteloup et Moulin Jasnot (T+3)



Modalité de mise en œuvre :

Les suivis seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SMBAA dans le respect de la commande publique par des entreprises ou associations spécialisées.

Conditions de réussite

ou objectifs

Concertation et acceptation avec les propriétaires riverains, usagers, élus et partenaires techniques et financiers.

Masse d'eau	Bassin versant de l'Authion			
Calendrier prévisionnel	2026-2028			
Coût initial estimé (Enveloppe globale)	72 300€ TTC			
Répartition annuelle des coûts	2026	2027	2028	
	20 100,00 € TTC	35 400 € TTC	16 800 € TTC	
Plan de financement prévisionnel initial	Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant aide
	Agence de l'eau	72 300 € TTC	50 %	36 150,00 €

	Région des Pays de la Loire	44 700 €	30 %	13 410.00 €
	Région Centre Val de Loire			
	Département du Maine et Loire			
	Département d'Indre-et-Loire	23 000 €	30 %	6 900 €
	Europe (FEDER / FEADER ...)			
	État (FPRNM ...)			
	Auto-financement	72 300 €	20 %	15 840.00 €
	TOTAL			72 300 €
Indicateurs de suivis	- Nombre d'indicateur de suivi : 47 - 22 I2M2 - 22 IBD - 25 IPR			

FICHE ACTION : **A10_LMI – Restaurer les cours d'eau et les milieux humides associés**

Maître d'ouvrage	SMBAA
Enjeu du SAGE	II
Enjeu ATEau	Enjeu A : améliorer la qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides, marins et la biodiversité associée
Objectif stratégique ATEau	A1 : Restaurer la qualité et les fonctionnalités des cours d'eau
Objectif opérationnel ATEau	A10 : Restaurer les fonctionnalités du lit mineur et du lit majeur

Description

Succincte (5 lignes max)

Mise en œuvre d'actions visant la restauration des fonctionnalités des cours d'eau et leur connexion avec leur lit majeur et les zones humides attenantes.

Description détaillée

Contexte :

Dans l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau, la mise en œuvre des actions de restauration des fonctionnalités des cours d'eau visent d'une part l'amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et d'autre part leur résilience via leur reconnexion au lit majeur et aux zones humides riveraines. Ces actions visent également à préserver la ressource en eau en favorisant la recharge des nappes à travers la restauration des champs d'expansions de crues et le ralentissement du cycle de l'eau. Basés sur des solutions fondées sur la nature, les travaux agissent également pour la préservation de la biodiversité.

Objectifs opérationnels :

Les objectifs de ces travaux sont les suivants :

- Restauration des fonctionnalités des cours d'eau,
- Restauration des habitats,
- Diversification des écoulements et des substrats,
- Restauration de la continuité écologique et du transit sédimentaire,
- Reconnexion des cours d'eau à leur lit majeur en favorisant des occurrences naturelles de débordement,
- Favoriser la recharge des nappes / réduire leur drainage par les cours d'eau,
- Reconnexion des zones humides au cours d'eau et à la nappe alluviale,
- Prise en compte des usages.

Actions :

- Restauration du lit mineur,
- Reméandrage,
- Restauration d'un gabarit de lit mineur adapté,
- Rehaussement du fond du lit,
- Restauration de la continuité écologique,
- Suppression des merlons de curage,

- Restauration / création de mares riveraines,
- Restauration de zones humides annexes,
- Intervention sur fossés annexes,
- Création de ZTHA,
- Entretien préalable de la végétation rivulaire,
- Replantation de ripisylve

Les actions A10, A11 et A12 sont souvent liées et complémentaires.

Localisation :

Des secteurs ont été pré-identifiés sur l'ensemble du bassin :

Authion :

- FRGR 1003 - Travaux pour la restauration du Ruisseau de l'Etang - Loire-Authion - Sarrigné et Loire Authion

Couasnon :

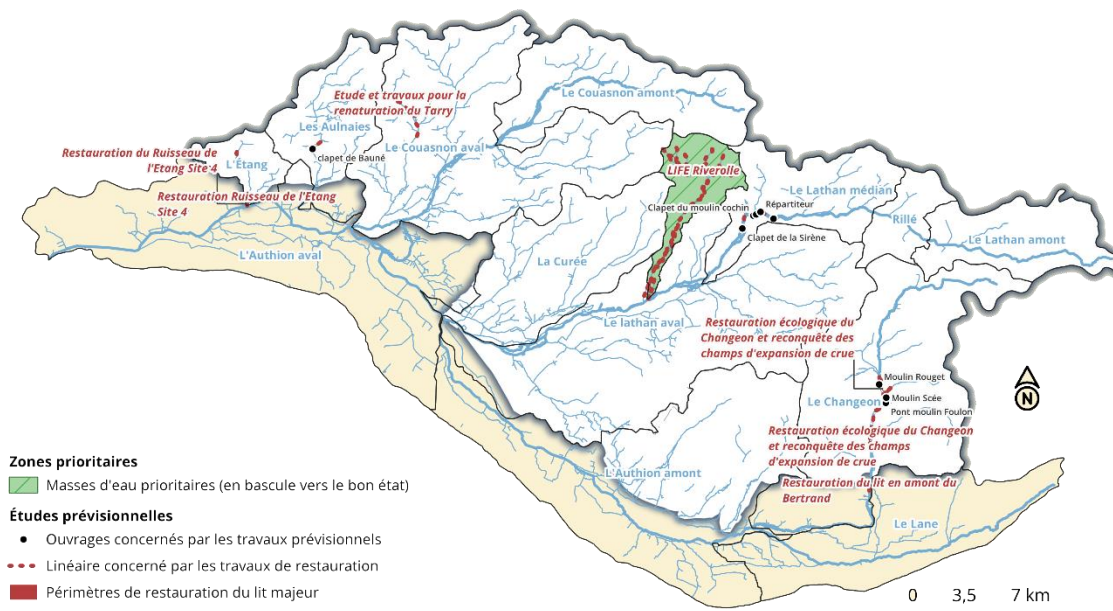
- FRGR 0453 - Travaux pour la renaturation du Tarry - Jarzé-Villages, Sermaise, Fontaine-Milon
- FRGR 1027 - Travaux pour la renaturation du ruisseau des Aulnaies - Loire-Authion, Cornillé-les-Caves

Lathan :

- FRGR 1004 : Restauration du Lathan entre la Forterie et Chantreau - Noyant Villages
- FRGR 1006 : Action LIFE RIVEROLLE - Restauration du cours d'eau de la Riverolle - Mouliherne

Touraine :

- FRGR 0450 - Restauration écologique du Changeon et reconquête des champs d'expansion de crue - Hommes, Rillé, Continvoir, Gizeux
- FRGR 0450 - Restauration du lit du Changeon en amont des moulin Boutard et Bertrand - Benais - Bourgueil



Modalité de mise en œuvre :

Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SMBAA dans le respect de la commande publique par des entreprises de travaux publics.

Concertation et coordination menée par le SMBAA auprès des propriétaires riverains, usagers, élus et partenaires techniques et financiers.
 Prise en compte des usages liés au cours d'eau.
 Prise en compte des règlements d'eau.
 Prise en compte des espèces protégées.
 Réalisation à la suite de l'obtention d'un arrêté préfectoral au titre de la Loi sur l'eau et d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

Conditions de réussite

ou objectifs

Concertation et acceptation avec les propriétaires riverains, usagers, élus et partenaires techniques et financiers.
 Obtention de financements liés à des mécénats pour les actions les plus ambitieuses.

Masse d'eau	Bassin versant de l'Authion dont : - FRGR1003 L'Etang et ses affluents depuis la source jusqu'a sa confluence avec l'Authion - FRGR0453 Le Couasnon et ses affluents depuis Vieil-Bauge jusqu'a sa confluence avec l'Authion - FRGR1027 Les Aulnaies et ses affluents depuis la source jusqu'a sa confluence avec l'Authion - FRGR1004 Le Lathan et ses affluents depuis la retenue des Mousseaux jusqu'a la confluence du Pont Menard - FRGR1006 La Riverolle et ses affluents depuis la source jusqu'a sa confluence avec le Lathan - FRGR0450 Le Changeon et ses affluents depuis la source jusqu'a Brain-sur-Allonnes			
Calendrier prévisionnel	2026-2028			
Coût initial estimé <i>(Enveloppe globale)</i>	2 045 000 € TTC			
Répartition annuelle des coûts	2026	2027	2028	
	250 000 € TTC	990 000 € TTC	805 000 € TTC	
Plan de financement prévisionnel initial	Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant aide
	Agence de l'eau	2 045 000 €	50 %	1 022 500,00€
	Région des Pays de la Loire	1 415 000.00 €	Entre 8 et 30 %	412 400.00 €
	Région Centre Val de Loire	630 000 €	20 %	126 000,00 €
	Département du Maine et Loire			

	Département d'Indre-et-Loire	525 000 €	10 %	52 500.00 €
	Europe (FEDER / FEADER ...)	55 000,00	22 %	12 100,00 €
	Mécénats éventuels	950 000 €	20%	190 000.00€
	Auto-financement	2 045 000 €	20 %	219 510.00 €
	TOTAL			2 045 000 €
Indicateurs de suivis	Linéaire de cours d'eau restauré : 12 000 ml Surface de lit majeur reconnecté pour la crue décennale : 5 ha Nombre d'annexes restaurées (mares, bras morts,...) : 7 Nombre d'ouvrages <50 cm rendus franchissables : 7 Nombre d'ouvrages >50 cm rendus franchissables : 8 (en lien avec la fiche A11_CON) Surface de zone humide riveraine restaurée : 16 000 m²			

FICHE ACTION : **A10_RIPI – Coupe sélective de la végétation préalable aux travaux**

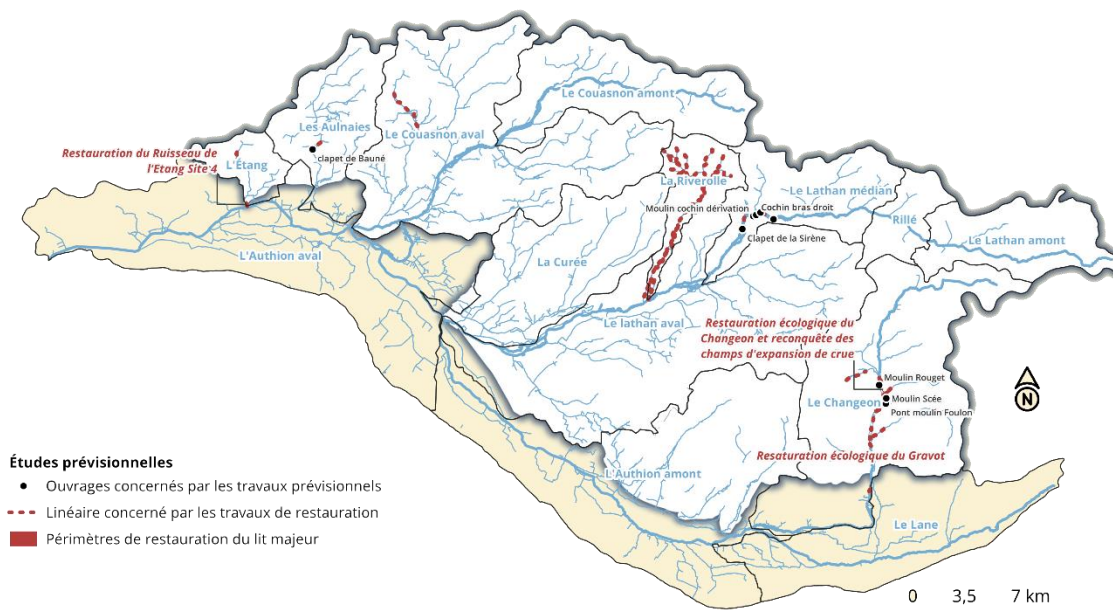
Maître d'ouvrage	SMBAA
Enjeu du SAGE	2
Enjeu ATEau	Enjeu A : améliorer la qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides, marins et la biodiversité associée
Objectif stratégique ATEau	A1 : Restaurer la qualité et les fonctionnalités des cours d'eau
Objectif opérationnel ATEau	A10 : Restaurer les fonctionnalités du lit mineur et du lit majeur

Description
L'entretien de végétation préalable aux travaux permet la bonne réalisation de ceux-ci, par la coupe localisée et sélective de la végétation au droit des aménagements à réaliser.
Description détaillée
Contexte : Les travaux hydromorphologiques mis en œuvre dans le cadre de l'accord de territoire nécessitent un entretien de la végétation au préalable. Ils permettent l'accès aux engins au droit des aménagements de restauration, préalablement validés avec les propriétaires des parcelles concernées. L'entretien de la végétation comprend également le traitement des sujets coupés et des rémanents. De manière à respecter les périodes légales d'intervention sur la végétation et respecter le calendrier de mise en œuvre des actions de restauration (dont la période d'intervention est également limitée), les actions d'entretien de la végétation peuvent intervenir jusqu'à plus de 6 mois avant la réalisation des travaux. Ils nécessitent ainsi un dossier de demande de financement particulier. Objectifs opérationnels : Éclaircir la végétation au droit des travaux prévus et des accès de chantier. Anticiper et coordonner les interventions avant le démarrage des chantiers de restauration, tout en restant dans le cadre réglementaire des périodes d'entretien. Prévoir la gestion du bois et des rémanents. Actions : En tant que maître d'ouvrage, le SMBAA externalise au préalable des travaux (fiches actions A10_LMI et A13_LMI) auprès des structures en capacités de : - Couper mécaniquement des arbres de diamètres variables allant jusqu'à 80cm de diamètre environ - Couper manuellement des arbres de petits diamètres difficiles d'accès en engin lourd - Élaguer les branches sur une hauteur suffisante pour le passage des engins de chantier - Débroussailler mécaniquement à l'aide d'un gyrobroyeur - Débroussailler manuellement à la débroussailleuse - Débiter le bois en billots de 50cm à 1m et le ranger proprement

- Valoriser le bois (en plaquette bois énergie notamment)

Localisation :

L'ensemble du bassin versant de l'Authion et ses affluents. Les localisations précises seront définies selon les travaux mis en œuvre dans l'accord de territoire (Fiches actions A10_LMI et A13_LMI).



Modalité de mise en œuvre :

Acceptation des projets de restauration par les propriétaires des parcelles concernées.
Concertation avec les propriétaires quant à la sélection des sujets à abattre, et le devenir des arbres coupés et rémanents
Respect des périodes légales d'interventions.

Conditions de réussite

ou objectifs

L'acceptation des propriétaires des parcelles concernées par les travaux.
La capacité des entreprises et associations du territoire à traiter tous types de végétation.

Masse d'eau	Ensemble du bassin versant – sur les sites de travaux			
Calendrier prévisionnel	2026 - 2028			
Coût initial estimé (Enveloppe globale)	108 000.00€ TTC			
Répartition annuelle des coûts	2026	2027	2028	
	36 000.00€ TTC	36 000.00€ TTC	36 000.00€ TTC	
Plan de financement prévisionnel initial	Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant aide
	Agence de l'eau	108 000,00€	50%	54 000,00€

	Région des Pays de la Loire	72 000,00€	30%	21 600,00€
	Région Centre Val de Loire	36 000,00€	20%	7 200,00€
	Département du Maine et Loire	/	/	/
	Département d'Indre-et-Loire	36 000,00€	10%	3 000,00€
	Europe (FEDER / FEADER ...)	/	/	/
	État (FPRNM ...)	/	/	/
	Auto-financement	108 000,00€	20%	22 200,00€
	TOTAL			108 000 €
<i>Indicateurs de suivis</i>	Linéaire : 7200 ml			

FICHE ACTION : **A11_CON – Restaurer la continuité écologique sur les ouvrages structurants**

Maître d'ouvrage	SMBAA
Enjeu du SAGE	II
Enjeu ATEau	A : Améliorer la qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides, marins et la biodiversité associée
Objectif stratégique ATEau	A1 : Restaurer la qualité et les fonctionnalités des cours d'eau
Objectif opérationnel ATEau	A11 : Améliorer la libre circulation des espèces et des sédiments

Description

Succincte (5 lignes max)

Mise en place de travaux de restauration de la continuité écologique, préalablement concertés avec les propriétaires et/ou usagers, sur plusieurs ouvrages structurants du territoire (> 50cm de chute). L'arasement de l'ouvrage est privilégié si le contexte et les usages le permettent (usage agricole notamment, droit d'eau...). Les travaux comprennent également la restauration du lit mineur impacté par l'ouvrage.

Description détaillée

Contexte :

La continuité écologique et la réduction du taux d'étagement des cours d'eau sont des facteurs clé dans la reconquête de la fonctionnalité de cours d'eau. Or le bassin versant de l'Authion présente de nombreux ouvrages hydrauliques, moulins et clapets hydrauliques issus des recalibrages passés qui participent au cloisonnement des cours d'eau. Les travaux dépendent des études techniques et réglementaires réalisées préalablement (*Fiche A11-ETU*). Une attention particulière est attachée à restaurer le lit mineur associé qui a souvent été préalablement recalibré avant d'être ouvragé.

Objectifs opérationnels :

Engager les travaux de restauration de la continuité écologique concertés au droit des moulins et clapets hydrauliques du bassin versant de l'Authion.

Favoriser le déplacement des populations inféodées aux milieux aquatiques ainsi que le transport sédimentaire.

Restaurer le lit mineur associé pour ne pas déconnecter le cours d'eau de son lit majeur et de ses zones humides riveraines.

Actions :

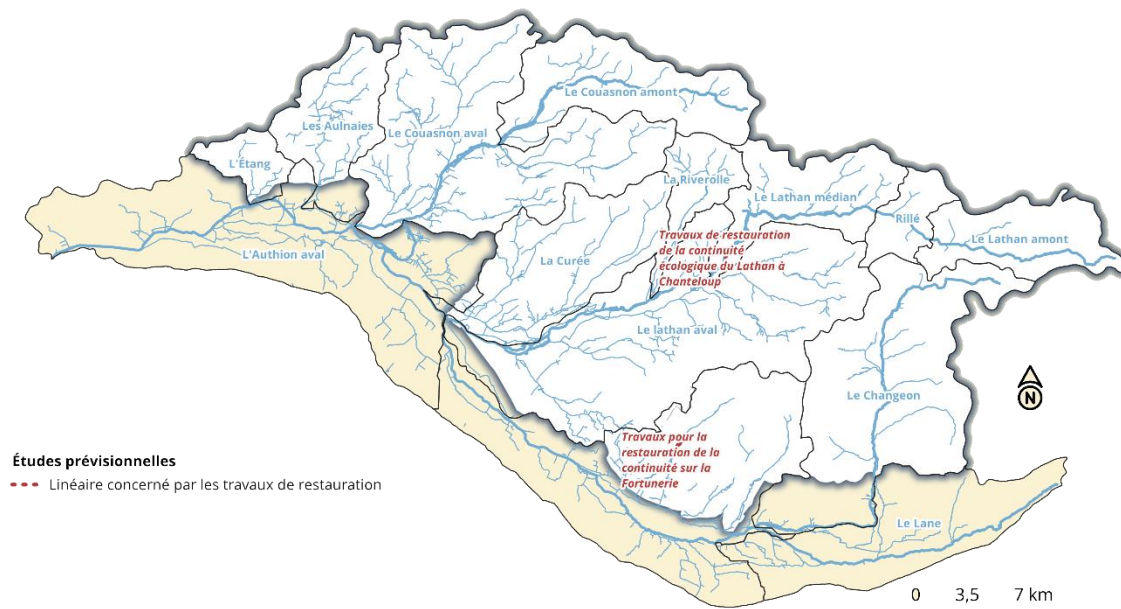
FRGR0448 - Travaux de restauration de la continuité écologique au droit du Moulin de Cravant et du plan d'eau de la Fortunerie sur le ruisseau de l'Automne

FRGR1004 - Travaux de restauration de la continuité écologique du Lathan au droit du Moulin de Chanteloup

Le SMBAA ayant pour stratégie d'agir sur des linéaires suffisamment importants pour avoir un impact significatif sur les fonctionnalités des cours d'eau. Nombre de projets de restauration de la continuité écologiques sont inclus dans une action plus vaste (A10_LMI).

Localisation :

Bassin versant de l'Authion



Modalité de mise en œuvre :

Prestation externalisée effectuée à la suite d'une procédure de commande publique

Conditions de réussite

Acceptation préalable par les propriétaires et ou les usagers,
Autorisation réglementaire,
Accompagnement financier.

ou objectifs

Masse d'eau	Bassin versant de l'Authion dont : FRGR1004 : Le Lathan et ses affluents depuis la retenue des Mousseaux jusqu'à la confluence du Pont Menard FRGR0448 : L'Authion et ses affluents depuis Brain-sur-Allonnes jusqu'à la confluence avec le Lathan		
Calendrier prévisionnel	2026-2028		
Coût initial estimé (Enveloppe globale)	495 000€		
Répartition annuelle des coûts	2026	2027	2028
	420 000 €	0€	75 000€

Plan de financement prévisionnel initial	Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant aide
	Agence de l'eau	495 000€	50%	247 500 €
	Région des Pays de la Loire	495 000€	30%	148 500 €
	Région Centre Val de Loire			
	Département du Maine et Loire			
	Département d'Indre-et-Loire			
	Europe (FEDER / FEADER ...)			
	État (FPRNM ...)			
	Tiers	420 000€	20%	84 000€
	Auto-financement	495 000€	20%	15 000€
	TOTAL			495 000€
Indicateurs de suivis	Nombre d'ouvrages > 50 cm rendus franchissables : 2			

FICHE ACTION : **A11_ETU – Mener les études pour la restauration de la continuité écologique sur les ouvrages structurants**

Maître d'ouvrage	SMBAA - SYDEVA
Enjeu du SAGE	2
Enjeu ATEau	A : Améliorer la qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides, marins et la biodiversité associée
Objectif stratégique ATEau	A1 : Restaurer la qualité et les fonctionnalités des cours d'eau
Objectif opérationnel ATEau	A11 : Améliorer la libre circulation des espèces et des sédiments

Description

Succincte (5 lignes max)

Mise en œuvre d'études techniques et réglementaires visant la restauration de la continuité écologique au droit d'un ouvrage structurant (>50 m) et du linéaire impacté associé. Les scénarios d'arasement de l'ouvrage, accompagné d'une réhausse du lit mineur sont privilégiés si le contexte et les usages le permettent (usage agricole notamment, droit d'eau...).

Description détaillée

Contexte :

La continuité écologique et la réduction du taux d'étagement des cours d'eau sont des facteurs clé dans la reconquête de la fonctionnalité de cours d'eau. Or le bassin versant de l'Authion présente de nombreux ouvrages hydrauliques, moulins et clapets hydrauliques issus des recalibrages passés qui participent au cloisonnement des cours d'eau. Bien que la démarche de concertation auprès des usagers et propriétaires d'ouvrage ait été engagée il y a maintenant plus de 15 ans, de nombreux ouvrages obstruent encore les cours d'eau et participent à la dégradation de leur état écologique. Cette étape d'étude en association directe avec les propriétaires et usagers nécessite un temps long mais est indispensable à la compréhension et l'acceptation locale des projets qui peuvent s'avérer clivants.

Objectifs opérationnels :

Les objectifs de ces études sont les suivants :

- Poursuivre le travail de concertation engagé auprès des propriétaires de moulins sur les cours d'eau patrimoniaux et engager les études techniques et réglementaires nécessaires, dont :
- Engager les études complémentaires nécessaires à la finalisation des études engagées.

Actions :

- SMBAA :

Etudes techniques et réglementaires pour la restauration de la continuité sur les Moulins de Cravant (Automne – FRGR 0448) et du Grand Moulin (Changeon – FRGR 0450):

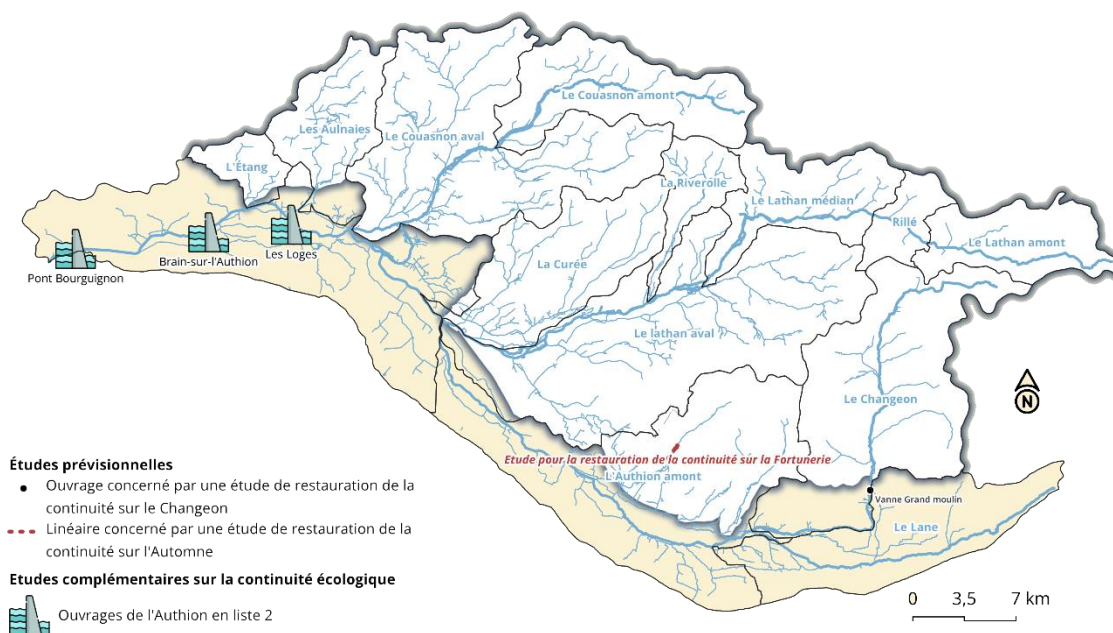
- Diagnostic / état des lieux de l'ouvrage et du linéaire de cours d'eau impacté associé,
- Prise en compte des habitats et espèces remarquables,

- Co-construction des aménagements avec les propriétaires, usagers, partenaires techniques et financiers,
- Dimensionnement des actions permettant de restaurer les fonctionnalités des cours d'eau associés,
- Modélisation hydraulique des projets
- **SYDEVA :**
Etudes complémentaires pour la restauration de la continuité écologique sur l'Authion classé en liste 2 (Authion – FRGR 0449).
 - 2026 : Etudes géotechniques,
 - 2027 : Etudes d'impact.
 - 2028 : Maitrise d'œuvre opérationnelle pour la direction et l'exécution des projets

Localisation :

Plusieurs ouvrages sont visés par ces études :

- 1 ouvrage sur le ruisseau de l'Automne (FRGR0448 - L'Authion et ses affluents depuis Brain-sur-Allonnes jusqu'à la confluence avec le Lathan) ;
- 1 ouvrage sur Le Changeon (FRGR0450 - Le Changeon et ses affluents depuis la source jusqu'à Brain-sur-Allonnes) ;
- Les ouvrages classés en liste 2 sur le cours d'eau de l'Authion (ROE 8229 -Pont Bourguignon, ROE 8365-clapet de Brain sur l'Authion et ROE 39330-clapet des Loges)



Modalité de mise en œuvre :

Acceptation et concertation du projet par le ou les propriétaire(s) et/ou les usagers

Adéquation avec le droit ou règlement d'eau.

Accord réglementaire

Conditions de réussite ou objectifs

Acceptation préalable par les propriétaires et/ou les usagers,

Acceptation des scénarios d'aménagement par les propriétaires et/ou usagers,

Autorisation réglementaire,

Masse d'eau	FRGR0448 : L'Authion et ses affluents depuis Brain-sur-Allonnes jusqu'à la confluence avec le Lathan FRGR0450 : L'Authion et ses affluents depuis la source jusqu'à Brain-sur-Allonnes FRGR 0449 : L'Authion depuis la confluence du Lathan jusqu'à sa confluence avec la Loire			
Calendrier prévisionnel	2026-2028			
Coût initial estimé (<i>Enveloppe globale</i>)	SYDEVA : 100 000€ TTC SMBAA : 39 000€ TTC Montant global : 139 000 € TTC			
Répartition annuelle des coûts	2026	2027	2028	
	33 333.33€	55 833.33 € TTC	49 833.33€	
Plan de financement prévisionnel initial	Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant aide
	Agence de l'eau	139 000 €	50%	69 500 €
	Région des Pays de la Loire	122 500	30%	36 750 €
	Région Centre Val de Loire			
	Département du Maine et Loire			
	Département d'Indre-et-Loire	13 750 €	30%	4 125 €
	Europe (FEDER / FEADER ...)			
	État (FPRNM ...)			
	Auto-financement	139 000 €	20%	28 625 €
	TOTAL			139 000 € TTC
Indicateurs de suivis	Nombre d'étude réalisée : 5			

FICHE ACTION : **A12_ETU – Améliorer la connaissance des têtes de bassin versant**

Maîtres d'ouvrages	SMBAA
Enjeu du SAGE	II
Enjeu ATEau	Enjeu A : Améliorer la qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides, marins et la biodiversité associée
Objectifs stratégiques ATEau	A1 : Restaurer la qualité et les fonctionnalités des cours d'eau
Objectif opérationnel ATEau	A12 : Améliorer la connaissance des têtes de bassin versant et développer des projets de restauration

Description

Succincte (5 lignes max)

Réalisation des diagnostics en interne et en externe des têtes de bassin versant selon la méthodologie d'évaluation de l'hydromorphologie des cours d'eau en tête de bassin versant à l'échelle linéaire (OFB). Coupler ces diagnostics avec une analyse hydrologique et fonctionnelle du bassin versant associé.

Description détaillée

Contexte :

Les têtes de bassin versant, situées à l'interface entre les milieux terrestres et aquatiques, constituent un enjeu essentiel pour la ressource en eau et la résilience des cours d'eau. Zones de sources et de zones humides, ce sont les premiers milieux impactés par les sécheresses et les étiages sévères. Or d'après les suivis hydrologiques superficiels (ONDE) opérés depuis plusieurs années sur le territoire, les impacts ont tendance à se propager vers l'aval des cours d'eau. Afin d'agir sur ces sites et préserver la résilience de nos cours d'eau, le SMBAA souhaite développer les diagnostics de ces milieux au fonctionnement particulier.

Le SMBAA souhaite dans un premier temps développer des compétences en interne pour engager des études de diagnostics préalables en régie. Une formation sera dispensée à ce titre en 2026 à l'ensemble de l'équipe GEMA. Les études réalisées en régie seront accompagnées d'une analyse du bassin versant correspondant avec l'appui de l'animateur bassin versant.

Les études opérationnelles, externalisées interviendront dans un second temps pour finaliser, calibrer les aménagements et rédiger les documents réglementaires associés.

Objectifs opérationnels :

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- Développer des compétences de diagnostics et d'analyse pour agir plus efficacement en régie sur la compréhension du fonctionnement et de l'état des têtes de bassin versant,
- Engager des diagnostics externalisés sur les secteurs prioritaires tels que la masse d'eau du Couasnon amont,

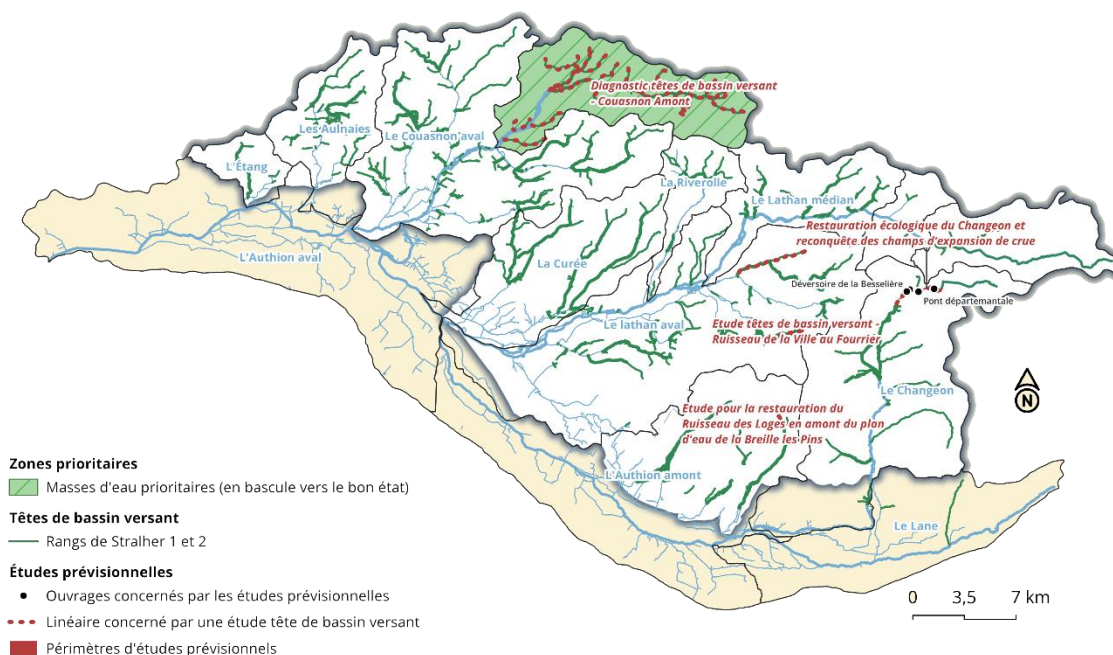
- Elargir la vision au bassin versant associé pour développer en parallèle des actions sur le ralentissement du cycle de l'eau en lien avec l'hydrologie du site,
- Engager les études techniques et réglementaires nécessaires à la finalisation des projets en vue d'engager des projets structurants dès la source et ainsi favoriser la résilience des cours d'eau.

Actions :

- FRGR 0448 - 3 Rus - Etude pour la restauration du ruisseau des Loges en amont du plan d'eau de la Breille les pins,
- FRGR 1561 - Couasnon Amont :
 - Diagnostic têtes de bassin versant,
 - Etudes techniques et réglementaires,
- FRGR 0452 - Affluents du Lathan - Etude pour la restauration des têtes de bassin versant sur la commission Lathan (Pont Ménard, Ville au Fourrier, Douère, ...),
- FRGR 0450 - Changeon - étude des restauration écologique et reconquête des champs d'expansion de crue sur le Changeon amont.

Localisation :

Bassin versant de l'Authion



Modalité de mise en œuvre :

Diagnostiques réalisés en régie et à la suite d'une procédure marché publics sur la masse d'eau du Couasnon. Les communes et EPCI concernés seront associés à la démarche.

Consultation pour une prestation externalisée pour la masse d'eau du Couasnon amont.

Consultation pour une prestation externalisée des études techniques et réglementaires.

Conditions de réussite

ou objectifs

Les conditions de réussites dépendent de la formation des agents du SMBA, de la concertation et de l'acceptation des propriétaires concernés.

Masse d'eau	Bassin versant de l'Authion			
Calendrier prévisionnel	Démarrage des actions dès 2026			
Coût initial estimé (Enveloppe globale)	Montant Total de l'action : 232 000 €			
Répartition annuelle des coûts TTC	2026	2027	2028	
	40 000 €	192 000 €	0 €	
Plan de financement prévisionnel initial	Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant aide
	Agence de l'eau	232 000 €	50%	116 000€
	Région des Pays de la Loire	180 000€	30%	54 000 €
	Région Centre Val de Loire	/	/	/
	Département du Maine et Loire	/	/	/
	Département d'Indre-et-Loire	43 333.33€	30%	13 000 €
	Europe (FEDER / FEADER ...)	/	/	/
	État (FPRNM ...)	/	/	/
	Auto-financement	232 000 €	20%	49 000 €
	TOTAL			
Indicateurs de suivis	- Linéaire de cours d'eau/fossés de têtes de bassin versant étudiés (mètres): 60 800 ml			

FICHE ACTION : **A13_LMI_Restauration des cours d'eau en tête de bassin versant**

Maîtres d'ouvrages	SMBA
Enjeu du SAGE	II
Enjeu ATEau	Enjeu A : Améliorer la qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides, marins et la biodiversité associée
Objectifs stratégiques ATEau	A1 : Restaurer la qualité et les fonctionnalités des cours d'eau
Objectif opérationnel ATEau	A13 : Restaurer les têtes de bassin versant pour ralentir le cycle de l'eau

Description

Succincte (5 lignes max)

Restaurer, à la suite des diagnostics réalisés en interne et des études techniques et réglementaires, les cours d'eau et leur lit majeur sur les têtes de bassin versant. Ces travaux s'accompagneront de l'aménagement de Solutions Fondées sur la Nature (SFN) et d'Infrastructures Agro-Écologiques (IAE) visant à ralentir le cycle de l'eau sur les bassins versants associés pour favoriser le maintien en eau de ces sections de cours d'eau.

Description détaillée

Contexte :

Les têtes de bassin versant, situées à l'interface entre les milieux terrestres et aquatiques, constituent un enjeu essentiel pour la ressource en eau et la résilience des cours d'eau. Zones de sources et de zones humides, ce sont les premiers milieux impactés par les sécheresses et les étiages sévères. Or d'après les suivis superficiels opérés (méthodologie ONDE) depuis plusieurs années sur le territoire, les impacts ont tendance à se propager vers l'aval des cours d'eau. Afin d'agir sur ces sites et préserver la résilience de nos cours d'eau, le SMBA a pour projet de développer des diagnostics en interne selon la méthodologie OFB, d'externaliser les études techniques et réglementaires (cf. Fiche Action A12) pour ensuite y engager les travaux associés.

Objectifs opérationnels :

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- Ralentir le cycle de l'eau pour préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau,
- Prioriser sur les têtes de bassin versant, les actions ayant un impact sur le ralentissement du cycle de l'eau,
- Étendre les actions aux bassins versants (Zones humides, IAE, SFN).

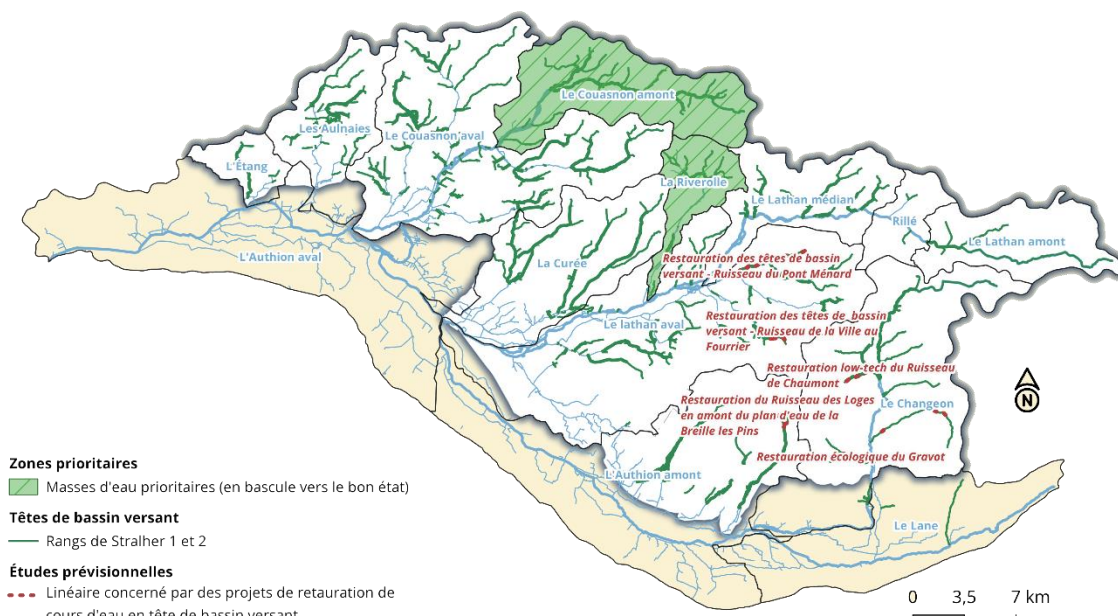
Actions :

- FRGR 0448 - 3 Rus - Restauration des têtes de bassin versant de l'Automne et du ruisseau des Loges,
- FRGR 0452 - Restauration des têtes de bassin versant sur la commission Lathan (Pont Ménard, Ville au Fourrier, Douère, ...)
- FRGR 0450 - Changeon - Restauration du Gravot et de ses affluents.

- Les actions en lien avec la mise en place d'IAE/SFN seront incluses dans la fiche A40_RCE

Localisation :

- Masses d'eau prioritaire du Couasnon amont
- Masses d'eau du Lathan aval, de l'Authion médian et du Changeon



Modalité de mise en œuvre :

Consultation pour une prestation externalisée. Maitrise d'œuvre réalisée en interne par le technicien de rivière avec appui si nécessaire du responsable de pôle.

Conditions de réussite

ou objectifs

Les conditions de réussites dépendent de la concertation et de l'acceptation des propriétaires concernés.

Masse d'eau	Bassin versant de l'Authion dont : FRGR1561 - Le Couasnon et ses affluents depuis la source jusqu'à Vieil-Bauge FRGR0448 - L'Authion et ses affluents depuis Brain-sur-Allonnes jusqu'à la confluence avec le Lathan FRGR0450 - Le Changeon et ses affluents depuis la source jusqu'à Brain-sur-Allonnes
Calendrier prévisionnel	Démarrage des actions en 2026 avec un maximum de réalisation en 21028 et prolongation en deuxième phase de l'ATEau
Coût initial estimé (Enveloppe globale)	Montant Total de l'action : 202 750 €

Répartition annuelle des coûts TTC	2026		2027		2028	
	15 000 €		0 €		187 500 €	
Plan de financement prévisionnel initial	Financieurs	Montant éligible	Taux		Montant aide	
	Agence de l'eau	202 750€	50%		101 375 €	
	Région des Pays de la Loire	142 750€	30%		42 825 €	
	Région Centre Val de Loire	60 000€	20%		12 000€	
	Département du Maine et Loire	/	/		/	
	Département d'Indre-et-Loire	50 000€	10%		5000€	
	Europe (FEDER / FEADER ...)	/	/		/	
	État (FPRNM ...)	/	/		/	
	Auto-financement	202 750 €	20%		41 550 €	
	TOTAL					202 750 €
Indicateurs de suivis	- Linéaire de cours d'eau et/ou fossé restauré mètres : 4000 ml - Surface de zone humide restaurée (m²) : 1500 m² - Nombre d'IAE/SFN implanté : 2					

FICHE ACTION : **A14_ETU – Inventorier les plans d’eau et les diagnostiquer**

Maître d'ouvrage	SMBA
Enjeu du SAGE	I et II
Enjeu ATEau	Enjeu A : Améliorer la qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides, marins et la biodiversité associée
Objectif stratégique ATEau	A1 : Restaurer la qualité et les fonctionnalités des cours d'eau
Objectif opérationnel ATEau	A14 : Diagnostiquer et aménager des plans d'eau

Description

Succincte (5 lignes max)

L'étude vise à réviser l'inventaire des plans d'eau du SAGE réalisé dans le cadre de la pré-localisation des zones humides (2015) par une analyse cartographique et des diagnostics de terrain ciblés afin d'évaluer leurs impacts cumulés sur la ressource, d'améliorer leur prise en compte dans le modèle HMUC et enfin établir une hiérarchisation des secteurs les plus impactés pour guider les actions du ralentissement du cycle de l'eau à venir.

Description détaillée :

Contexte :

Les plans d'eau exercent une pression significative sur la ressource en eau, en particulier dans les unités de gestion déficitaires. Situés dans les zones de source ou dans les nappes alluviales, ils peuvent avoir un impact significatif sur l'hydrologie des cours d'eau en période estivale. L'inventaire existant nécessite une mise à jour et une consolidation pour fiabiliser l'état des lieux des prélèvements, améliorer les outils de gestion quantitative et organiser une stratégie d'action.

Objectifs opérationnels :

Dans le cadre de sa stratégie de ralentir le cycle de l'eau à l'échelle de son territoire, le SMBA prévoit d'engager une étude sur les plans d'eau qui aura pour objectifs de parfaire l'inventaire des plans d'eau, d'évaluer les prélèvements associés pour consolider les résultats de l'étude et d'établir les impacts hydrologiques sur les unités de gestion pour établir une hiérarchisation des secteurs les plus impactés.

Actions :

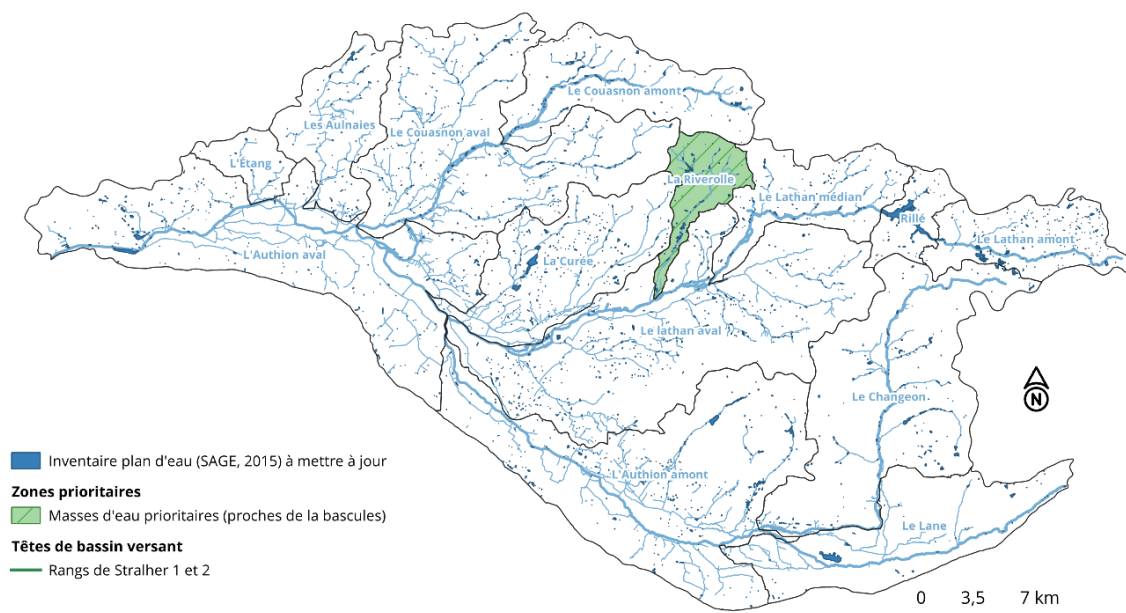
L'action consiste à **actualiser l'inventaire des plans d'eau du périmètre du SAGE** avec les objectifs associés suivants :

- Inventaire cartographique des plans d'eau à l'échelle du bassin versant,
- Evaluation de la densité et de l'impact cumulé sur l'hydrologie par unité de gestion,
- Mise en forme des données pour une intégration à la base de données de l'étude Hydrologie Milieux Usages et Climat (HMUC) et du modèle hydrodynamique associé.
- Hiérarchisation des secteurs les plus impactés et appui à la définition d'une stratégie d'intervention (bibliographie, réglementation, ...)

- En tranche optionnelle et en lien avec les services de l'état sur la légalité des plans d'eau les plus impactant, une phase de diagnostic terrain sur les secteurs prioritaires,

L'action comprend également, sur les plans d'eau définis comme prioritaires sur le bassin de la **Riverolle**, une **étude d'impact**, avec volet règlementaire et définition technique pour **l'arasement de plan d'eau et l'aménagement de zone humide**.

Localisation : Bassin versant de l'Authion



Modalités de mise en œuvre :

L'action sera externalisée à la suite d'une consultation. Elle associera l'ensemble des partenaires techniques dont les services de l'état.

Conditions de réussite

ou objectifs

La réussite de l'étude repose sur la fiabilité des données collectées, la mobilisation des acteurs locaux et les services de l'état, ainsi que l'acceptation des propriétaires de plans d'eau pour réaliser les diagnostics terrain optionnels.

Masse d'eau	Bassin de l'Authion			
Calendrier prévisionnel	2026 - 2027			
Coût initial estimé (Enveloppe globale)	135 000 €			
Répartition annuelle des coûts	2026	2027	2028	
	100 000 €	35 000 €		
Plan de financement prévisionnel initial	Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant aide
	Agence de l'eau	135 000 €	50%	67 500 €
	Région des Pays de la Loire	135 000 €	23%	25 800 €

	Région Centre Val de Loire	100 000€	7%	7000 €
	Département du Maine et Loire			
	Département d'Indre-et- Loire			
	Europe (LIFE, ...)	35 000€	22%	7 700€
	État (FPRNM ...)			
	Auto- financement	135 000 €	20%	27 000 €
	TOTAL			135 000 €
Indicateurs de suivis	Nombre d'études réalisées : - 1 étude sur l'ensemble du territoire - 1 étude technique d'impact sur le bassin versant de la Riverolle.			

FICHE ACTION : A14_RCE_Réhabiliter les plans d'eau en zone humides

Maître d'ouvrage	SMBAA
Enjeu du SAGE	II
Enjeu ATEau	Enjeu A : Améliorer la qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides, marins et la biodiversité associée
Objectif stratégique ATEau	A1 : Restaurer la qualité et les fonctionnalités des cours d'eau
Objectif opérationnel ATEau	A14 : Diagnostiquer et aménager des plans d'eau

Description*Succincte (5 lignes max)*

Mise en œuvre des travaux d'arasement de plans d'eau pour aménager en lieu et place de ceux-ci, des zones humides qui participeront au ralentissement du cycle de l'eau.

Description détaillée :**Contexte :**

Les plans d'eau exercent une pression significative sur la ressource en eau, en particulier dans les unités de gestion déficitaires. Situés dans les zones de source ou dans les nappes alluviales, ils peuvent avoir un impact significatif sur l'hydrologie des cours d'eau en période estivale. Se basant sur la stratégie d'action préalablement établie (Fiche action A14_ETU) et sur une concertation avec les propriétaires des plans d'eau ciblés comme les plus impactants, le SMBAA souhaite engager des travaux d'effacement de plans d'eau.

Objectifs opérationnels :

En parallèle des actions visant à ralentir le cycle de l'eau le SMBAA souhaite engager la mise en œuvre de travaux d'aménagement des plans d'eau sur les bassins versant dont l'hydrologie est la plus fortement impactée par leur présence. Ces travaux viennent renforcer la stratégie de ralentir le cycle de l'eau sur le territoire pour améliorer la résilience des cours d'eau et préserver la ressource en eau.

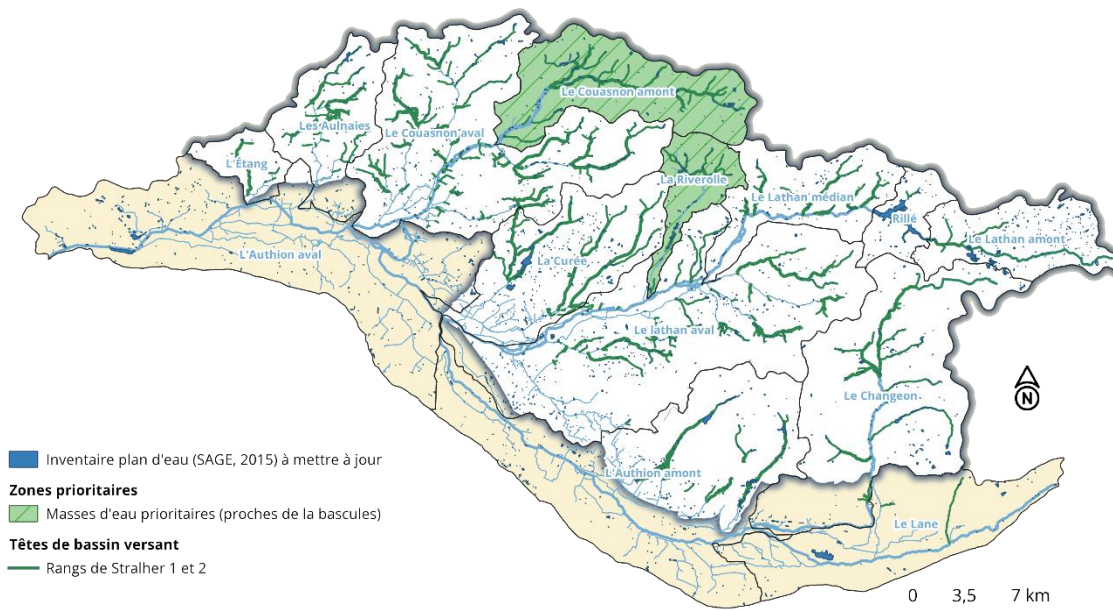
Ces travaux permettront également de créer ou recréer des zones humides.

Actions :

Sur la base des résultats de l'étude d'inventaire et de hiérarchisation des plans d'eau du territoire ainsi que de la co-construction du programme d'action LIFE River'olle, le SMBAA souhaite engager des actions d'arasement sur les plans d'eau ayant un impact hydrologique significatif. Ces actions seront également en lien avec la coordination des services de l'état pour déterminer la légalité des ouvrages existants.

Le SMBAA ayant encore que peu d'expérience sur ce domaine spécifique et au regard de la complexité de concertation associée, les objectifs de travaux seront adaptés à deux projets à échéance 2028.

Localisation : Bassin versant de l'Authion avec une priorisation sur les masses d'eau prioritaires du Couasnon amont, de la Riverolle et des cours d'eau aujourd'hui impacté par une forte densité de plans d'eau (Ruisseau de l'Automne, Ruisseau des Loges et les affluents du Changeon).



Modalités de mise en œuvre :

A la suite des études de diagnostics techniques, réglementaires et de la concertation avec les propriétaires concernés, les actions d'arasement et d'aménagement seront externalisées à la suite d'une consultation respectant le code de la commande publique.

Conditions de réussite

ou objectifs

La réussite de ces projets dépend essentiellement de la concertation menée, avec ou sans l'appui des services de l'état et de l'acceptation des propriétaires.
Un achat foncier peut être envisageable au préalable si les enjeux associés sont suffisants.

Masse d'eau

Bassin de l'Authion dont :
FRGR1006 - La Riverolle et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Lathan
FRGR1561 - Le Couasnon et ses affluents depuis la source jusqu'à Vieil-Bauge
FRGR0448 - L'Authion et ses affluents depuis Brain-sur-Allonnes jusqu'à la confluence avec le Lathan
FRGR0450 - Le Changeon et ses affluents depuis la source jusqu'à Brain-sur-Allonnes

Calendrier prévisionnel

2028

Coût initial estimé (Enveloppe globale)

70 000 €

Répartition annuelle des coûts

2026	2027	2028
0 €	0 €	70 000 €

Plan de financement prévisionnel initial	Financiers	Montant éligible	Taux	Montant aide
	Agence de l'eau	70 000 €	50%	35 000 €
	Région des Pays de la Loire	40 000 €	30%	12 000 €
	Région Centre Val de Loire	30 000 €	20%	6 000 €
	Département du Maine et Loire			
	Département d'Indre-et-Loire	25 000€	10%	2 500€
	Europe (FEDER / FEADER ...)			
	État (FPRNM ...)			
	Auto-financement	70 000 €	20%	14 500 €
	TOTAL			100 000 €
Indicateurs de suivis	Nombre de plan d'eau aménagé : 2			

FICHE ACTION : **A20_ZH – Diagnostiquer, préserver et restaurer les zones humides inventoriées**

Maîtres d'ouvrages	SMBA – CCTOVAL – EPCI - ALLONNES
Enjeu du SAGE	II
Enjeu ATEau	Enjeu A : Améliorer la qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides, marins et la biodiversité associée
Objectif stratégique ATEau	A2 : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux humides
Objectif opérationnel ATEau	A20 : Diagnostiquer, hiérarchiser et restaurer les zones humides inventoriées

Description

Succincte (5 lignes max)

Définir une stratégie d'intervention pour la restauration des zones humides du bassin versant afin d'engager des diagnostics et des actions de restaurations. Restaurer les zones humides sur lesquelles les diagnostics préalables et les études opérationnelles ont été réalisées.

Description détaillée

Contexte :

L'ensemble du bassin de l'Authion a fait l'objet d'inventaires zones humides qui se sont achevés lors de la dernière année du CT Eau 2020-2025. A partir de cette base de données, il sera effectué une caractérisation des zones humides prioritaires, en accord avec la stratégie territoriale et sa spatialisation pour ensuite y engager des diagnostics complémentaires et aboutir à des actions de restauration.

En parallèle, il est prévu d'engager des actions de restauration sur les sites qui ont préalablement fait l'objet de diagnostics et d'études opérationnelles.

Objectifs opérationnels :

L'action dans sa globalité vise les objectifs suivants :

- Définir une stratégie spatialisée (Masses d'eau prioritaires, AAC et Têtes de bassin Versant) de priorisation associée aux résultats des inventaires réalisés par les EPCI du territoire,
- Elaborer des diagnostics de fonctionnalités des zones humides retenues,
- Réaliser les études opérationnelles aux travaux de restauration,
- Réaliser les travaux de restauration associés en visant pour objectif principal de restaurer le fonctionnement hydraulique de la zone humide, et ainsi participer au ralentissement du cycle de l'eau.
- Mener des opérations de restauration des fonctionnalités de zones humides à l'opportunité ou sur le parcellaire publique.
- **Créer des zones humides en sortie de bourg pour favoriser l'infiltration et la recharge des nappes phréatiques.**

Actions :

Actions réalisées par le SMBAA, ses EPCI membres et ses communes dans le cadre d'une coordination globale du SMBAA à l'échelle du bassin versant.

Certaines actions de restauration sont pré-identifiées :

SMBAA :

- FRGR 0450 - Restaurer les fonctionnalités de la tourbière des Besses située en Maine et Loire

CCTOVAL :

- FRGR 0450 : Restaurer les fonctionnalités de la tourbière des Besses située en Indre et Loire
- FRGR 0450 : Diagnostiquer et restaurer les zones humides prioritaires des communes de Gizeux, Continvoir dont celle de l'étang du Mur sur le Changeon.

Allonnes :

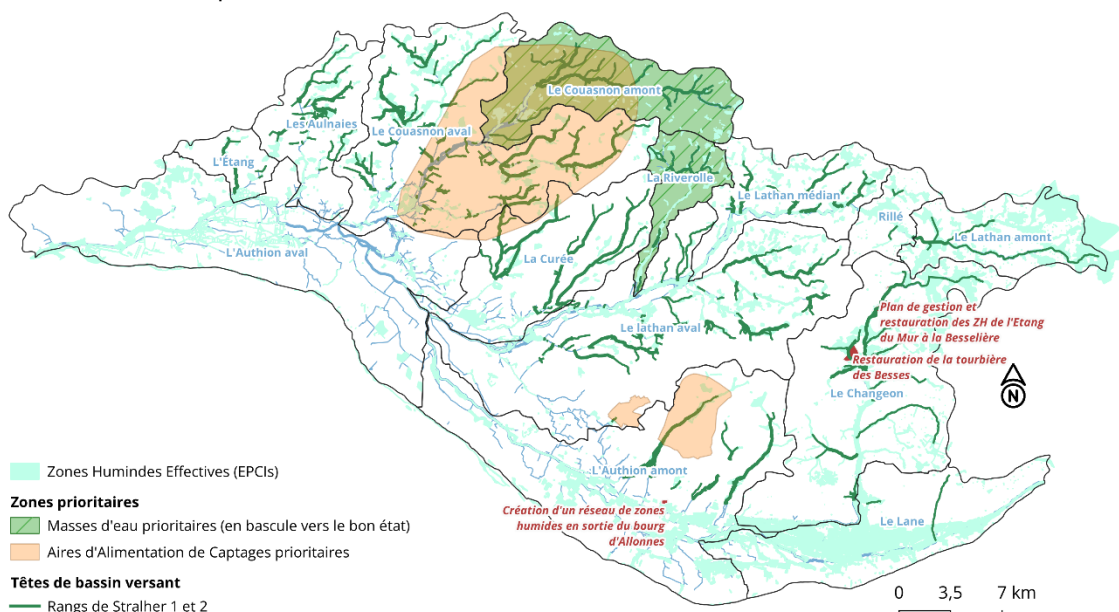
- FRGR 0448 : Créer un réseau de zone humides et restaurer celle existantes sur les terrains communaux.

Localisation :

La priorisation des zones humides et les diagnostics du SMBAA seront effectuées à l'échelle des masses d'eau prioritaires, des AAC, des têtes de bassin versant et de l'inventaire des tourbières du bassin versant de l'Authion réalisé dans le cadre du PNA tourbière.

Les actions de restaurations menées par le SMBAA, les EPCI et les communes seront localisées :

- SMBAA : Zones humides identifiées lors de la priorisation préalable sur les secteurs prioritaires (ME Prioritaires, AAC et T2BV)
- SMBAA : Tourbière des Besses sur les Communes de Courléon et Gizeux
- EPCI : Zones humides identifiées lors de la priorisation préalable sur les secteurs prioritaires
- CCTOVAL : Tourbière des Besses - Restauration des zones humides des communes de Continvoir, Gizeux, Etang du Mur à la Besselière
- Allonnes : Création et restauration de zones humides en sortie du bourg d'Allonnes - Cette action dépendra des résultats de l'étude en cours.



Modalité de mise en œuvre :

Hiérarchisation des zones humides en interne, Diagnostics réalisés avec l'appui d'étudiants dans le cadre d'un cursus universitaire.

Les travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de chaque acteur pré-identifié, via un appel d'offre respectant le code de la commande publique.

Conditions de réussite

ou objectifs

Les conditions de restauration des zones humides reposent partiellement sur l'inventaire et les diagnostics effectués et essentiellement sur la concertation et l'acceptation des propriétaires.

Masse d'eau	Bassin versant de l'Authion			
Calendrier prévisionnel	Démarrage des actions dès 2026			
Coût initial estimé (<i>Enveloppe globale</i>)	SMBAA : 80 000 € CCTOVAL : 100 000€ Allonnes : 90 000€ EPCI : 10 000€			
Répartition annuelle des coûts TTC	2026	2027	2028	
	20 000 €	162 000 €	100 000 €	
Plan de financement prévisionnel initial	Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant aide
	Agence de l'eau	282 000€	Entre 50 % et 70%	177 000 €
	Région des Pays de la Loire	182 000€	Entre 5% et 30%	37 000 €
	Région Centre Val de Loire	80 000 €	10%	8 000 €
	Département du Maine et Loire	/	/	/
	Département d'Indre-et-Loire	16 666.67 €	30%	5000 €
	Europe (FEDER / FEADER ...)	/	/	/
	État (FPRNM ...)	/	/	/
	Auto-financement	282 000€	20%	56 400 €
	TOTAL			
Indicateurs de suivis	- Surface de zones humides diagnostiquées : 20 ha - Surface de zones humides restaurées : 38 000 m²			

FICHE ACTION : **A21_AFE – Développer des stratégies foncières et acquérir des zones humides**

Maîtres d'ouvrages	EPCI – CEN Pays de la Loire
Enjeu du SAGE	II
Enjeu ATEau	Enjeu A : Améliorer la qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides, marins et la biodiversité associée
Objectifs stratégiques ATEau	A2 : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux humides A3 : Préserver et restaurer la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques, humides et marins.
Objectif opérationnel ATEau	A21 : Développer des stratégies foncières et acquérir des zones humides

Description

Succincte (5 lignes max)

Développer une stratégie foncière et acquérir du foncier inféodé au milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de l'Authion en partenariat avec les EPCI et le CEN Pays de la Loire afin de faciliter la restauration et/ou la protection des zones humides.

Description détaillée

Contexte :

Les zones humides jouent un rôle majeur dans le ralentissement du cycle de l'eau, la préservation d'habitats patrimoniaux et les espèces associées. Elles constituent un axe important pour la préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau du territoire et participent à la résilience milieux aquatiques dans un contexte de réchauffement climatique. Or leur préservation et leur restauration est souvent conditionnée par une maîtrise foncière préalable.

Le CEN Pays de la Loire, dans le cadre de sa mission de préservation de la biodiversité et son plan d'action quinquennal 2022-2026, a déployé une stratégie foncière qui lui permet d'acquérir du foncier et maîtriser les usages sur les zones à enjeux. Des secteurs prioritaires d'intervention ont préalablement été ciblés sur le bassin versant de l'Authion avec pour priorité : les milieux tourbeux, les anciennes gravières et ballastières et les queues d'étang forestiers.

En parallèle, le SMBAA souhaite développer une stratégie foncière en partenariat avec les EPCI du bassin versant pour appuyer sa démarche de restauration des milieux aquatiques et de préservation de la ressource (fiche action A20_ZH).

Certains EPCI comme Angers Loire Métropole disposent déjà d'opportunités d'acquisition de prairies humides sur le ruisseau du Lapin pour une surface estimée à 6.3 ha.

Objectifs opérationnels :

L'action dans sa globalité vise les objectifs suivants :

- SMBAA, CEN, EPCI : Définir, au cours des 3 années de l'Accord de Territoire, une stratégie foncière avec les EPCI et le CEN pour venir appuyer les projets de restauration et la maîtrise des usages.

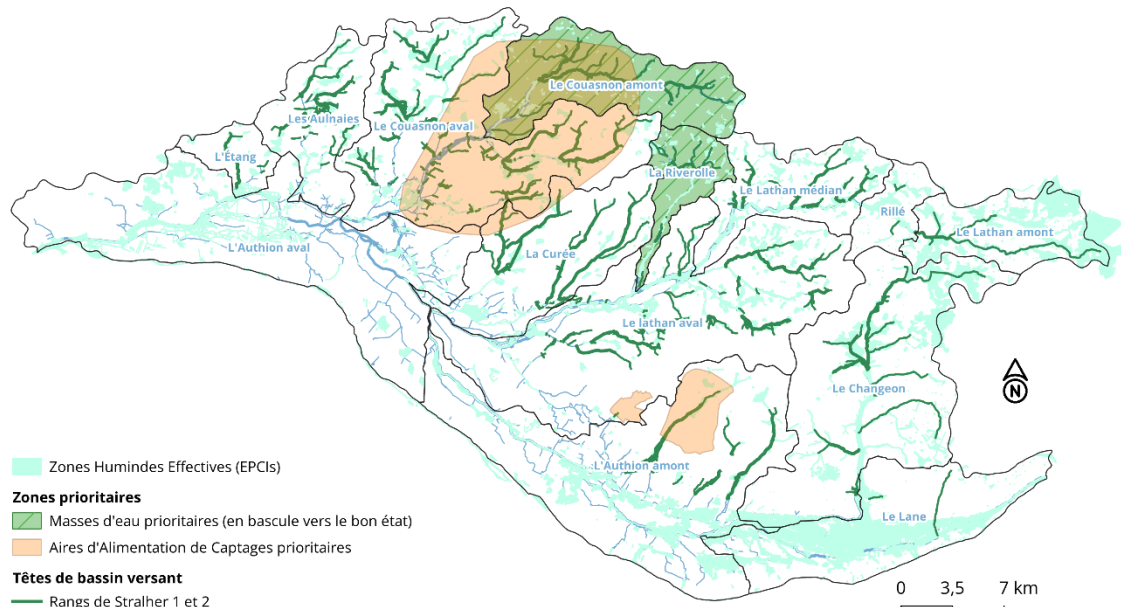
- CEN et EPCI : Mener une animation foncière sur les sites à enjeux
- CEN, EPCI, CUALM : Acquérir le foncier en zone humide,
- CEN : Développer la maîtrise des usages en proposant le classement de certaines parcelles en ORE (Obligations réelles environnementales)
- SMBAA : Développer des solutions fondées sur la nature permettant le maintien ou la restauration du foncier acquis (fiches actions A20_ZH et A40_RCE)

Actions :

- SMBAA et EPCI : Développer une stratégie et un suivi foncier en parallèle de la hiérarchisation et du diagnostic des zones humides (A20_ZH) pour acquérir des parcelles riveraines ou zones humides.
- ALM : Acquisition de 6.3 ha de prairies humides sur le bassin versant du ruisseau du Lapin.
- CEN : Développer de l'animation foncière et acquérir et/ou protéger du foncier associé au milieux humides et à la biodiversité associée.

Localisation :

- SMBAA et EPCI : Ensemble du bassin versant avec priorisation sur les zonages prioritaires définis.
- ALM : Ruisseau du Lapin, Commune de Trélazé et St Barthélemy d'Anjou
- CEN : Ensemble du bassin versant avec priorisation sur :
 - Les espaces humides liés à la préservation d'espèces visées par un Plan National d'Action (PNA) ;
 - Les milieux tourbeux identifiés lors du CT Eau 2020-2025 (Tourbières des Besses, du Couasnon, de la Riverolle, ...)
 - Les anciennes gravières et ballastières (Longué Jumelles et St Philbert du Peuple)
 - Les queues d'étang (Mouliherne)



Modalité de mise en œuvre :

La mise en œuvre des actions associera :

- Une veille foncière (outil vigifoncier – SAFER ou autre)
- L'envoi de courriers dans le cadre de l'animation foncière
- La concertation auprès des propriétaires

- Les échanges préalables avec les organismes fonciers (SAFER, collectivités, CAPdL, CRPF, CIVAM, ...) - La recherche de financements - La validation de l'acquisition - Les démarches administratives et notariales - La contractualisation dans le cadre d'une protection du site (ORE)
Conditions de réussite <i>ou objectifs</i>
Les conditions de réussites dépendent de l'animation foncière préalable, de la concertation et de la décision de vente finale ou de protection par les propriétaires.

Masse d'eau	Bassin versant de l'Authion			
Calendrier prévisionnel	Démarrage des actions dès 2026			
Coût initial estimé <i>(Enveloppe globale)</i>	CEN : 60 000€ EPCI du bassin versant de l'Authion: 36 000€ CUALM : 20 000€ Montant Total de l'action : 116 000€			
Répartition annuelle des coûts TTC	2026	2027	2028	
	80 000 €	18 000 €	18 000 €	
Plan de financement prévisionnel initial	Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant aide
	Agence de l'eau	116 000€	70%	81 200 €
	Région des Pays de la Loire	/	/	/
	Région Centre Val de Loire	/	/	/
	Département du Maine et Loire	/	/	/
	Département d'Indre-et-Loire	/	/	/
	Europe (FEDER / FEADER ...)	/	/	/
	État (FPRNM ...)	/	/	/
	Auto-financement	116 000€	30%	34 800 €
	TOTAL			
Indicateurs de suivis	- Nombre de stratégies foncières établies : 2 - Surface de zone humide acquise ou protégée : 11 ha			

--	--

FICHE ACTION : A30_DIA_ A30 : Gérer et diagnostiquer les habitats en faveur de la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques et humides

Maîtres d'ouvrages	CEN
Enjeu du SAGE	II
Enjeu ATEau	Enjeu A : Améliorer la qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides, marins et la biodiversité associée
Objectifs stratégiques ATEau	A3: Préserver et restaurer la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques, humides et marins
Objectif opérationnel ATEau	A30 : Gérer et diagnostiquer les habitats en faveur de la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques et humides

Description <i>Succincte (5 lignes max)</i> Restaurer les zones humides accueillant des espèces menacées sur le bassin versant de l'Authion en Maine-et-Loire.
Description détaillée Contexte : Les zones humides peuvent constituer de véritables réservoirs de biodiversité accueillant une diversité d'espèces animales et végétales, dont certaines sont rares et menacées. C'est le cas des papillons de jour. Un certain nombre d'entre eux, menacés de disparition en région, sont inféodés aux milieux humides. Dans le cadre de la déclinaison du plan national d'actions en faveur des papillons de jour, le CEN Pays de la Loire et la LPO Anjou travaillent sur la préservation de ces papillons. Au travers d'inventaires menés en 2025, plusieurs espèces inscrites au PNA ont été recensées sur le territoire du SMBAA : Le Damier de la Succise, Le Moyen nacré, l'Hespérie échiquier et le Cuivré des Marais. Objectifs opérationnels : L'objectif de ce projet est de restaurer des zones humides dégradées accueillant des espèces menacées, notamment des papillons de jour, mais aussi des plantes, des mollusques, des odonates, etc. Il s'agit, principalement, de travaux de réouverture pour retrouver des habitats favorables pour ces espèces et améliorer les fonctionnalités de la zone humide, notamment la fonctionnalité écologique. ✓ Préservation des espèces menacées inféodées aux milieux humides. ✓ Restauration de zones humides et des fonctionnalités associées Espèces cibles : ✓ Le Damier de la Succise : papillon de jour EN sur la liste rouge régionale ✓ Le Moyen nacré : papillon de jour EN sur la liste rouge régionale ✓ L'Hespérie échiquier : papillon de jour VU sur la liste rouge régionale

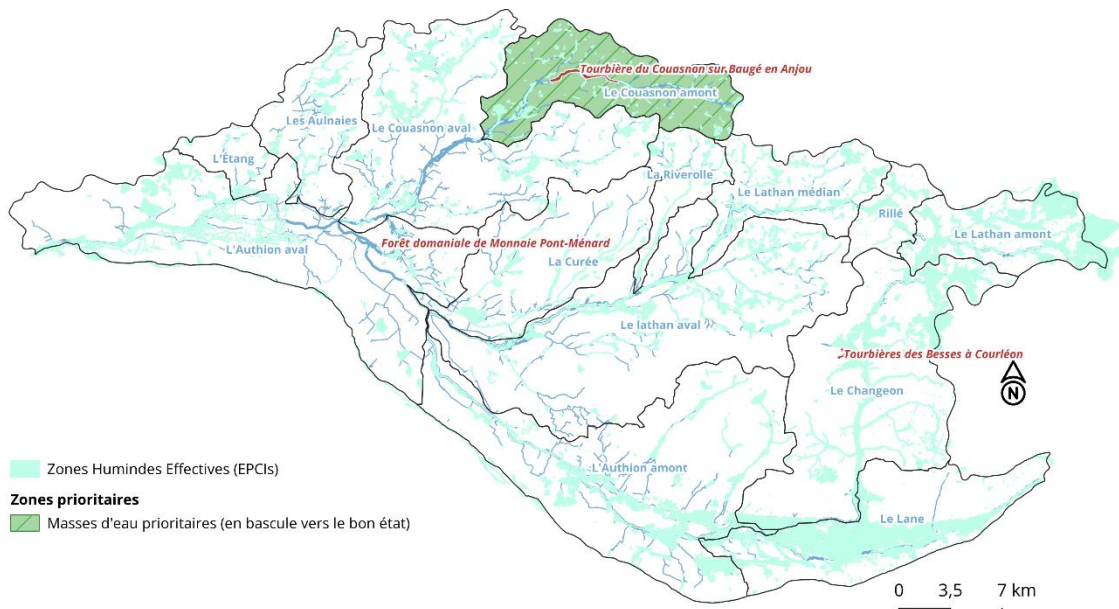
- ✓ Le Cuivré des Marais : papillon de jour **VU** sur la liste rouge régionale
- ✓ Vertigo étroit, mollusque inscrit à l'annexe II de la DHFF
- ✓ Vertigo de Des Moulins, mollusque inscrit à l'annexe II de la DHFF
- ✓ Orchis incarnat, vulnérable sur la liste rouge régionale
- ✓ Orchis élevé, quasi menacé sur les listes rouges régionale et nationale

Actions :

Etudes préalables (suivis et inventaires), Travaux de restauration et suivi après travaux sur 3 sites identifiés.

Localisation :

- Forêt domaniale de Monnaie Pont-Ménard
- Tourbières des Besses à Courléon
- Tourbière du Couasnon sur Baugé en Anjou



Modalité de mise en œuvre :

Externalisation des études et inventaires préalables. Réalisation d'une partie des travaux en régie, le reste sera externalisé avec l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage qui réalisera également le suivi de travaux.

Externalisation du suivi post-travaux.

Conditions de réussite

ou objectifs

Les conditions de réussites dépendent de l'obtention de co-financement, de l'acceptation des propriétaires et du résultat des inventaires préalables.

Masse d'eau	Bassin versant de l'Authion en Maine et Loire			
Calendrier prévisionnel	2026-202			
Coût initial estimé <i>(Enveloppe globale)</i>	Montant Total de l'action : 71 900 €			
Répartition annuelle des coûts TTC	2026	2027	2028	
	30 700 €	41 200 €	0 €	
Plan de financement prévisionnel initial	Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant aide
	Agence de l'eau	71 900 €	50% à 70%	46 910€
	Région des Pays de la Loire	24 100€	30%	2 410 €
	Région Centre Val de Loire	/	/	/
	Département du Maine et Loire	17 100 €	30 %	5 130 €
	Département d'Indre-et-Loire	/	/	/
	Europe (FEDER / FEADER ...)	/	/	/
	État (FPRNM ...)	/	/	/
	Auto-financement	71 900 €	20 à 30%	17 450 €
	TOTAL			
Indicateurs de suivis	- Nombre d'inventaire réalisés : 1 - Surface d'habitats restaurés (m²) : 55 000 m²			

FICHE ACTION : **A40_RCE – Ralentir le cycle de l'eau et favoriser l'infiltration**

Maître d'ouvrage	SMBAA
Enjeu du SAGE	
Enjeu ATEau	Enjeu A : Améliorer la qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides, marins et la biodiversité associée
Objectif stratégique ATEau	A4 : Aménager les bassins versants (ZEC, Dispositifs tampons, haies)
Objectif opérationnel ATEau	A40 : Ralentir le cycle de l'eau et favoriser l'infiltration

Description

Succincte (5 lignes max)

Ralentir le cycle de l'eau à l'aide de solution fondées sur la nature et d'infrastructures écologiques sur les masses d'eau prioritaires, les têtes de bassin versant et les zones forestières pour favoriser l'infiltration, améliorer la recharge des nappes, la résilience des cours d'eau face au changement climatique et pérenniser les usages.

Créations et implantation d'IAE pour ralentir le cycle de l'eau sur la masse d'eau du Couasnon Amont, pour donner suite au diagnostic de tête de bassin versant réalisé en action A12_ETU.

Typologie des travaux : implantation d'IAE, fossés à redents, zones de rejet végétalisées (ZRV), zones tampons humides artificielles (ZTHA), localisation entre les fossés/exutoires drainage et cours d'eau.

Description détaillée

Contexte :

Le bassin versant de l'Authion est situé sur un bassin sédimentaire composé d'une superposition complexe d'aquifères dont l'hypothèse d'une forte interaction avec les cours d'eau qui s'y écoulent a été validée par l'étude menée par le BRGM en 2025. Les cours d'eau du bassin versant de l'Authion et leurs écoulements dépendent globalement du niveau des nappes phréatiques qui constituent 50% à 70% des débits en période hivernale pour monter jusqu'à plus de 90% en période estivale.

Or les travaux hydrauliques menés à partir des années 1950 ont eu pour vocation à accélérer le cycle de l'eau avec pour conséquences, entre autres, une recharge des aquifères moins efficace. Ralentir le cycle de l'eau à l'aide de solution fondées sur la nature et d'infrastructures Agroécologiques permettra donc de favoriser la recharge des nappes et améliorer les écoulements estivaux des cours d'eau du territoire pour préserver leur résilience lors des étiages sévères.

Objectifs opérationnels :

Les actions de ralentissement du cycle de l'eau constituent le volet « bassin versant » des travaux de restauration de milieux aquatiques menés sur les secteurs prioritaires du bassin versant. Ils viennent en accompagnement des travaux sur les cours d'eau et les têtes de bassin versant afin d'en améliorer l'efficacité et la durabilité. Ces actions font suite aux diagnostics et aux études opérationnelles préalablement menées sur les têtes de bassin versant (Fiche action A12_ETU)

La typologie de travaux est variable et sera adaptée aux conditions locales et aux résultats de la concertation préalable : implantation d'IAE, fossés à redents, zones de rejet végétalisées (ZRV), zones tampons humides artificielles (ZTHA), Haies sur talus, ...

En parallèle, une étude réalisée en interne à la suite du recrutement de deux stagiaires sera menée sur le ralentissement du cycle de l'eau sur les forêts domaniales et publiques du bassin versant, zones identifiées comme propices à la recharge des nappes par le BRGM. Celle-ci, menée en collaboration avec les services de l'Office National des Forêts (ONF) et des communes concernées permettra d'établir, à partir de la bibliographie et d'une modélisation hydrologique, le diagnostic des chemins de l'eau. Celui-ci sera suivi de l'élaboration de plusieurs scénarios qui seront débattus en Comité de Pilotage pour ensuite aboutir à un programme de travaux qui s'engagera à compter de 2027.

Enfin, suite à la co-construction d'un programme d'action avec les habitants du bassin versant de la Riverolle et dans le cadre du projet LIFE Revers'eau, le SMBAA porte l'ambition de mettre en place différents aménagements de type SFN/IAE sur la tête de bassin de la masse d'eau.

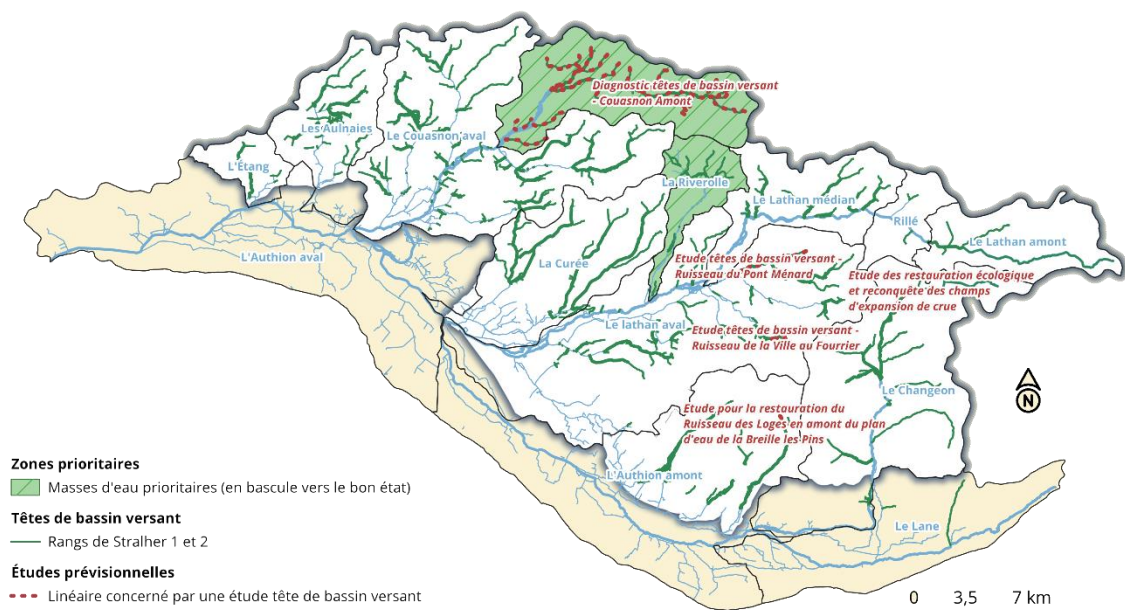
Actions :

Dans un but de ralentir le cycle de l'eau sur les secteurs prioritaires, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- Dimensionnement et aménagements d'infrastructures agroécologiques (Haies sur talus, ...)
- Dimensionnement et aménagement de solutions fondées sur la nature (fossés à redents, ZTHA, ZRV, fascines, ...),
- Dimensionnement et aménagement de solutions techniques particulières (comblement de fossés, dédrainage, ...),
- Actions issues du programme LIFE River'olle,
- Etude sur le ralentissement du cycle de l'eau en forêts domaniales et publiques et programmes d'action associés.

Localisation :

Masse d'eau prioritaire du Couasnon amont (FRG1561), de la Riverolle (FRGR1006) têtes de bassin versant, forêts domaniales et publiques du bassin versant.



Modalité de mise en œuvre :

Les travaux qui seront externalisés, viendront à la suite des diagnostics et des études techniques et règlementaires.

A l'aide des résultats de ces études, le SMBAA lancera une consultation auprès des structures réalisatrices de travaux d'implantation d'IAE et de SFN dans le respect de la commande publique.

Conditions de réussite

ou objectifs

Concertation et acceptation avec les propriétaires riverains, usagers, élus et partenaires techniques et financiers.

Masse d'eau	Masses d'eau prioritaires (Couasnon Amont FRGR1561 et Riverolle FRGR 1006) - Têtes de Bassin versant – Forêts domaniales et publiques			
Calendrier prévisionnel	Début de réalisation de travaux mi-2027 et finalisation 2028			
Coût initial estimé <i>(Enveloppe globale)</i>	192 250,00€			
Répartition annuelle des coûts	2026	2027	2028	
	- €	90 250,00 €	102 000,00 €	
Plan de financement prévisionnel initial	Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant aide
	Agence de l'eau	192 250,00€	50%	96 125,00€
	Région des Pays de la Loire	132 250,00€	Entre 8 et 30%	33 020,00 €
	Région Centre Val de Loire	60 000,00€	20%	12 000,00€
	Département du Maine et Loire			
	Département d'Indre-et-Loire	50 000,00€	10%	5 000,00€
	Europe (LIFE)	30 250,00€	22%	6 655,00€
	État (FPRNM ...)			
	Auto-financement	192 250,00€	19,24%	37 000,00€
	TOTAL			192 250,00€
Indicateurs de suivis	Réalisation de travaux : - Etude réalisée 1 - Linéaire de cours d'eau / fossés aménagés : 15 000 m - Nombre de SFN / IAE implantées : 10			

FICHE ACTION : **A40_ZH – Créer et restaurer les mares du bassin versant**

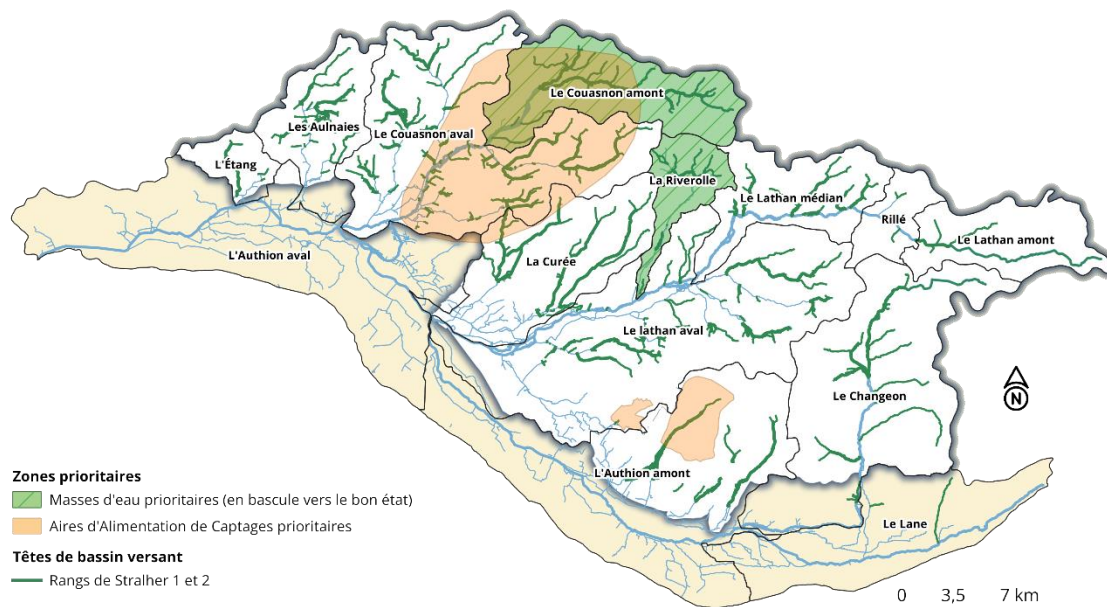
Maître d'ouvrage	SMBAA
Enjeu du SAGE	2
Enjeu ATEau	Enjeu A : Améliorer la qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides, marins et la biodiversité associée
Objectif stratégique ATEau	A4 : Aménager les bassins versants (ZEC, Dispositifs tampons, haies)
Objectif opérationnel ATEau	A40: Ralentir le cycle de l'eau et favoriser l'infiltration

Description <i>Succincte (5 lignes max)</i> Programme de création/restauration de mares déployé sur tout le bassin versant, en priorité sur les masses d'eau prioritaires, les Aires d'Alimentation de Captages Prioritaires et les têtes de bassins versant.
Description détaillée Contexte : Afin de reconquérir la qualité des masses d'eau, en agissant notamment sur la réduction du risque de transfert de sol et de molécules polluantes dans les eaux superficielles et souterraines, le SMBAA a lancé en 2023 un programme collectif de restauration et de création de mares. La dynamique a démarré avec un objectif annuel de 10 mares créées ou restaurées par an. Objectifs opérationnels : L'objectif de ce programme est de mobiliser les acteurs du territoire (<i>collectivités, particuliers et exploitants agricoles</i>) pour renforcer la présence d'infrastructures agro-écologiques à rôle hydraulique et environnemental, afin de réduire les transferts d'intrants agricoles vers les eaux superficielles, réduire l'érosion, favoriser l'infiltration de l'eau et la rétention de l'eau en tête de bassin versant et améliorer localement la biodiversité. L'objectif principal est de recréer des zones humides fonctionnelles majoritairement d'un point de vue des enjeux eau (épuration, infiltration) mais aussi des enjeux biodiversité avec la création d'habitats pour la faune et la flore auxiliaire. Actions : - Programme de création/restauration de mares – 49 - Programme de création/restauration de mares – 37 En tant que commanditaire, le SMBAA : - Prospecte les projets de mares dans les zones prioritaires éligibles - Rédige le cahier des charges pour les structures (maîtres d'œuvres et entreprises de travaux) qui interviendront dans le projet,

- Assure le suivi administratif de l'action,
- Rédige et dépose la Déclaration d'Intérêt Général,
- Coordonne la maîtrise d'oeuvre,
- S'assure du bon suivi des indicateurs biologiques,
- Assure le suivi des chantiers,
- Fait la demande de solde des subventions auprès des différents financeurs.

Localisation :

Les actions sont éligibles à l'ensemble du Bassin Versant de l'Authion, avec une priorité donnée aux ME prioritaires (Couasnon, Riverolle), les AAC prioritaires et les têtes de BV.



Modalité de mise en œuvre :

Le SMBAA lance une consultation dans le respect de la commande publique pour la réalisation de travaux de reprise de berges pour la restauration de mares mais aussi pour la création. Le SMBAA est épaulé en assistance à maîtrise d'ouvrage et pour le suivi des indicateurs biologiques par l'association EDEN pour la partie 49 et fait appel aux associations naturalistes du 37 pour la partie de l'Indre et Loire (CPIE, Caudalis).

Cette action est en partenariat financier avec la Région Pays de la Loire et les Conseil départementaux du 49 et 37.

Conditions de réussite

ou objectifs

Afin de mener à bien ce projet, le SMBAA vise la création de 2 mares et la restauration de 10 mares en Maine et Loire et la création/restauration de 3 mares en Indre et Loire par an.

Masse d'eau	Tout le bassin versant de l'Authion et de ses affluents		
Calendrier prévisionnel	3 ans à partir de 2026		
Coût initial estimé (Enveloppe globale)	154 800,00 €		
Répartition annuelle des coûts	2026	2027	2028
	43 000,00 €	55 900,00 €	55 900,00 €

Plan de financement prévisionnel initial	Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant aide
	Agence de l'eau			
	Région des Pays de la Loire	129 000,00 €	38%	49 020,00 €
	Région Centre Val de Loire	25 800 €	20%	5 160,00€
	Département du Maine et Loire	129 000,00 €	41,86%	53 999,40 €
	Département d'Indre-et-Loire	21 500 €	50%	10 750,00€
	Europe (FEDER / FEADER ...)			
	État (FPRNM ...)			
	Auto-financement	154 800,00 €	23,17%	35 870,60 €
	TOTAL			103 200,00 €
Indicateurs de suivis	Objectif de création de mares : - 2 /an (49) Objectif de restauration de mares : - 8 /an (49) - 3 /an (37)			

FICHE ACTION : **B50_CIC – Accompagner les agriculteurs aux changements de pratiques et à l'aménagement parcellaire**

Maître d'ouvrage	SMBAA et CUALM
Enjeu du SAGE	III
Enjeu ATEau	B
Objectif stratégique ATEau	B5
Objectif opérationnel ATEau	Enjeu B50 : Accompagner les changements de pratiques agricoles pour réduire les pollutions à la source

Description
1 / PARTIE CHANGEMENT DE PRATIQUES Proposer un accompagnement individuel aux changements de pratiques afin de sensibiliser et former les agriculteurs à l'implémentation d'agroécologie dans les systèmes agricoles pour lutter contre les pollutions diffuses, sur les problématiques liées à la fertilisation, fuites, lessivage, transferts, agriculture de conservation des sols ou encore l'implantation d'IAE 2/ PARTIE AMENAGEMENT DU PARCELLAIRE Réaliser des accompagnements individuels agricoles ciblés sur les enjeux eau pour implanter des Infrastructures Agroécologiques au sein des exploitations, aboutissant à un plan d'accompagnement personnalisé orienté vers l'action avec dimensionnement des IAE pour accroître la part que ces dernières représentent au niveau de la SAU des exploitations. En complément, réalisation de journées d'animation autour du bocage et des IAE.
Description détaillée
Contexte : Sur un bassin versant sédimentaire, dont les nombreuses nappes sont en relation étroite avec les cours d'eau et dont les masses d'eau présentent des états écologiques, chimiques et quantitatifs dégradés, le SMBAA souhaite axer son intervention sur le ralentissement du cycle de l'eau. Il souhaite pour cela actionner un levier opérationnel auprès des exploitants agricoles situés sur les zones prioritaires (AAC, Couasnon amont, têtes de BV) : l'aménagement du bassin versant. L'implantation d'infrastructures agroécologiques (IAE) au sein des exploitations agricoles présente de nombreux bénéfices pour la ressource en eau : elles favorisent l'infiltration et la recharge des nappes, diminuent le ruissellement et le transfert de pollution vers les cours d'eau et présentent de nombreux co-bénéfices pour la biodiversité, le paysage, etc. La CUALM souhaite accompagner des exploitants agricoles volontaires sur la masse d'eau fortement dégradée de l'Etang (sur laquelle des travaux de mise en conformité d'une STEP et des travaux de restauration du cours d'eau sont prévus) pour agir de façon conjointe, avec des actions ciblées sur les facteurs déclassants, à une échelle localisée et dans un laps de temps court.
Objectifs opérationnels :

1 / Sur la masse d'eau de l'Etang, l'objectif est d'accompagner individuellement les agriculteurs exploitants volontaires aux changements des pratiques et créer une réflexion sur les techniques prophylactiques et alternatives aux produits phytosanitaires, l'amélioration de la connaissance de leur sol pour adapter les pratiques agronomiques et de fertilisation et l'accompagnement à l'observation parcellaire.

2 / Sur les AAC, la masse d'eau du Couasnon amont, de la Riverolle et les têtes de bassin prioritaires, l'action sera élargie aux IAE. Le premier objectif est de proposer un accompagnement personnalisé tourné vers l'action aux agriculteurs engagés dans la démarche afin d'accroître la part d'IAE présente sur leurs exploitations.

Le second objectif est d'apporter des connaissances via des formations aux agriculteurs sur les sujets du bocage et des IAE afin de diffuser ces pratiques au sein des exploitations. Le tout dans une finalité de préservation de la ressource en eau via la diminution des ruissellements.

Actions :

1/ PARTIE CHANGEMENT DE PRATIQUES

- **Accompagnement collectif et individuel des agriculteurs sur la tête de bassin versant du ruisseau de l'étang :**

En tant que maître d'ouvrage, sur la ME de l'Etang, la CUALM, accompagnée par le SMBAA :

- Rédige le cahier des charges pour la réalisation des accompagnements individuels, consulte les entreprises et engage le marché dans le respect de la commande publique
- Assure le suivi de l'avancée de la réalisation des accompagnements individuels et de la mise en place d'un plan d'action chez chaque agriculteur engagé
- Facilite la communication entre la/les structures qui réalise(nt) les accompagnements individuels et les agriculteurs du territoire
- Réalise la demande de solde des subventions auprès des financeurs.

2/ PARTIE AMENAGEMENT PARCELLAIRE

- **Accompagnement individuel agricole à l'aménagement parcellaire (Diagnostics agro-environnementaux d'exploitation agricoles avec Plan d'Actions IAE)**

En tant que maître d'ouvrage, le SMBAA :

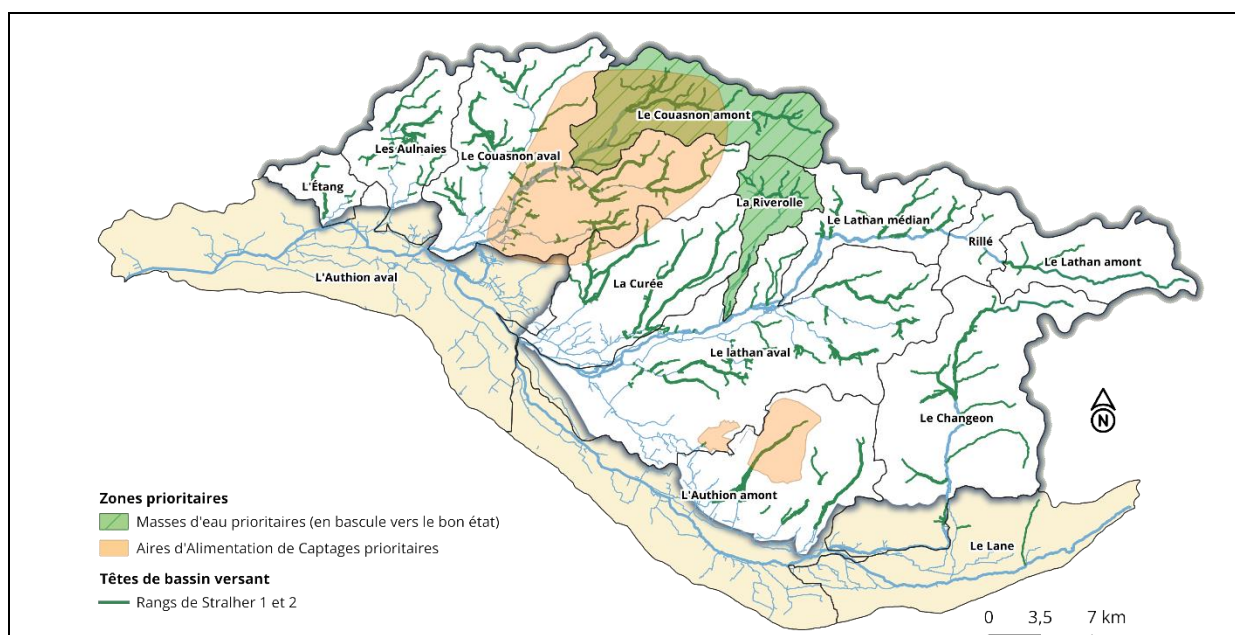
- Rédige le cahier des charges pour la réalisation des accompagnements individuels, consulte les entreprises et engage le marché dans le respect de la commande publique
- Assure le suivi de l'avancée de la réalisation des accompagnements individuels et de la mise en place d'un plan d'action chez chaque agriculteur engagé
- Facilite la communication entre la/les structures qui réalise(nt) les accompagnements individuels et les agriculteurs du territoire
- Réalise la demande de solde des subventions auprès des financeurs.

Localisation :

AAC prioritaires, Couasnon amont, Riverolle et têtes de BV pour les actions liées à l'aménagement parcellaire.

Riverolle dans le cadre du LIFE.

Ruisseau de l'Etang dans le cadre de l'action portée par la CUALM.



Modalités de mise en œuvre :

Le SMBA et la CUALM lancent un AAP et/ou une consultation auprès des structures réalisatrices des actions à mener (chambre d'agriculture, Gabb, Civam, etc.). En partenariat financier avec l'Agence de l'eau et la Région Pays de la Loire et plus spécifiquement avec le Programme LIFE en plus de l'Agence de l'eau et de la Région Pays de la Loire pour les actions sur la Riverolle (accompagnements techniques IAE et journées d'animations).

Conditions de réussite pour l'AT Eau

1/ PARTIE CHANGEMENT DE PRATIQUES

Réussir à toucher et former le plus de monde possible via la réalisation de :

- 2 à 4 journées techniques agricoles par an sur la Riverolle (2027-2028)
- 3 Accompagnement individuels aux changements de pratiques et à l'aménagement parcellaire sur la ME de l'Etang (CUALM)

2/ PARTIE AMENAGEMENT PARCELLAIRE

Réalisation de 3 à 5 accompagnements individuels par an menant à un plan d'actions personnalisé pour tendre vers les préconisations de la BCAE8 ou augmenter en moyenne de 3% de la part d'IAE sur les exploitations diagnostiquées atteignant déjà les recommandations de la BCAE8.

Objectifs de résultat :

- 2 Journées d'animations Bocage/IAE en 3 ans
- 8 Accompagnement individuels à l'aménagement parcellaire (Diagnostics IAE) sur la masse d'eau du Couasnon Amont en 3 ans
- 5 Accompagnements techniques IAE sur la masse d'eau de la Riverolle en 3 ans
- 3 Accompagnement individuels à l'aménagement parcellaire sur la ME de l'Etang (CUALM)

Masse d'eau	AAC prioritaires - Couasnon Amont – Riverolle – Têtes de bassins versants – Etang (CUALM)
--------------------	---

Calendrier prévisionnel	3 ans à partir de 2026			
Coût initial estimé <i>(Enveloppe globale)</i>	64 852,00 €			
Répartition annuelle des coûts	2026	2027	2028	
	14 091,00 €	36 991,00 €	13 500,00 €	
Plan de financement prévisionnel initial	Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant aide
	Agence de l'eau	21 600,00 €	50%	10 125,00 €
	Région des Pays de la Loire	64 852,00 €	28,79%	18 676,40 €
	Région Centre Val de Loire			
	Département du Maine et Loire			
	Département d'Indre-et-Loire			
	Europe (FEDER / FEADER, LIFE ...)	36 982,00 €	60%	22 189,20 €
	État (FPRNM ...)			
	Auto-financement (tiers et ALM)	64 852,00 €	20,95%	13 591,40 €
	TOTAL			64 852,00 €
<i>Indicateurs de suivis</i>	1. Nombre d'accompagnements individuels au changement de pratiques : 3 en 2027 (Etang) 2. Nombre de journées d'animation technique agricole : 6 au total, Riverolle : 2 à 4 / an (2026-2027) 3. Nombre d'accompagnements techniques IAE sur la Riverolle : 2 en 2026 et 3 en 2027, 5 en 3 ans 4. Nombre d'accompagnements individuels à l'aménagement parcellaire : 3 en 2027, 5 en 2028, 8 au total 5. Nombre de journées d'animation « bocage et IAE » sur la Riverolle : 2 en 3 ans			

Rappel du plan de financement des animations agricoles inscrites au LIFE Riverolle

Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant aide
Agence de l'eau			
Région des Pays de la Loire	39 982€	20%	7 396,40€
Région Centre Val de Loire			
Département du Maine et Loire			
Département d'Indre-et-Loire			
Europe (LIFE)	39 982€	60%	22 189,20€

État (FPRNM ...)			
Auto-financement	39 982€	20%	7 396,40€
TOTAL			39 982€

FICHE ACTION : **B70_RCE – Planter des Infrastructures Agroécologiques pour ralentir le cycle de l'eau**

Maître d'ouvrage	SMBAA
Enjeu du SAGE	III
Enjeu ATEau	Enjeu B: Améliorer la qualité des eaux en luttant contre les pollutions de toutes origines
Objectif stratégique ATEau	B7 : Aménager les bassins versants
Objectif opérationnel ATEau	B70 : Limiter le ruissellement pour favoriser l'autoépuration

Description

Succincte (5 lignes max)

Créations et implantations d'IAE pour ralentir le cycle de l'eau sur des secteurs prioritaires (AAC, Couasnou amont, Riverolle et T2BV), au sein des exploitations agricoles, à l'opportunité et/ou à la suite d'un accompagnement individuel.

Description détaillée

Contexte :

Le bassin versant de l'Authion est situé sur un bassin sédimentaire composé d'une superposition d'aquifères en interaction avec les cours d'eau qui s'y écoulent. Les cours d'eau du bassin versant de l'Authion dépendent globalement du niveau des nappes phréatiques et les travaux hydrauliques et agricoles (création de fossés, remembrement, drainage des parcelles, arasement de haies, ...) menés à partir des années 1950 ont eu pour conséquence d'accélérer le cycle de l'eau et de réduire la recharge naturelle des aquifères.

Ralentir le cycle de l'eau à l'aide de solutions fondées sur la nature et d'infrastructures Agroécologiques permettra donc de favoriser la recharge des nappes et améliorer les écoulements estivaux des cours d'eau du territoire pour préserver leur résilience lors des étages sévères.

Objectifs opérationnels :

À la suite de la réalisation d'un accompagnement individuel à l'aménagement parcellaire, aboutissant à un plan d'actions, l'objectif est de réaliser des travaux d'implantation d'IAE pour ralentir le cycle de l'eau sur les exploitations agricoles permettant de conserver une capacité productive tout en luttant contre les problématiques liées à l'eau et en permettant l'infiltration de cette dernière.

Typologie des travaux : fossés à redents, zones de rejet végétalisées (ZRV), zones tampons humides artificielles (ZTHA), localisation entre les fossés/exutoires drainage et cours d'eau

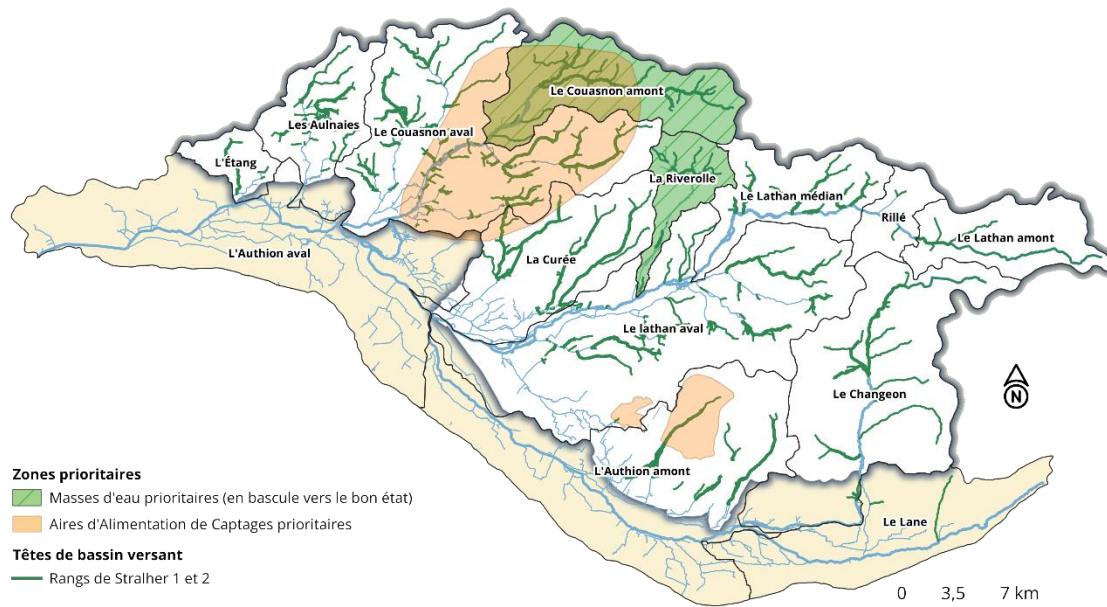
Actions :

En tant que maître d'ouvrage, le SMBAA :

- Rédige le cahier des charges pour l'action
- Lance une consultation auprès des entreprises compétentes
- Rédige et dépose la DIG (en régie) le cas échéant
- Assure le suivi et la coordination des travaux
- Réalise la demande de solde des subventions auprès des financeurs.

Localisation :

AAC Prioritaires - Masses d'eau prioritaires (Couasnon Amont et Riverolle) - Têtes de Bassin versant

**Modalités de mise en œuvre :**

Le SMBA lance une consultation auprès des structures réalisatrices de travaux d'implantation d'IAE dans le respect de la commande publique.

En année 2 de l'ATEau, soit 2027, la réalisation des accompagnements individuels via l'action B50_CIC permet de réaliser les études et dimensionnements nécessaires (dimensionnement des IAE au sein des exploitations via les plans d'actions).

En année 3 de l'ATEau, soit 2028 : réalisation de l'ensemble des travaux prescrits en 2027.

Conditions de réussite

ou objectifs

L'atteinte des objectifs de la présente fiche action (B70_RCE) dépend de la réalisation des accompagnements individuels à l'aménagement parcellaire prévus dans la fiche action B50_CIC.

Masse d'eau	AAC Prioritaires - Masses d'eau prioritaires (Couasnon Amont et Riverolle) - Têtes de Bassin versant			
Calendrier prévisionnel	Début de réalisation de travaux mi-2027 et finalisation 2028			
Coût initial estimé (Enveloppe globale)	30 000,00€			
Répartition annuelle des coûts	2026	2027	2028	
			30 000,00€	
Plan de financement prévisionnel initial	Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant aide
	Agence de l'eau	30 000,00€	50%	15 000,00€
	Région des Pays de la Loire	30 000,00€	30%	9 000,00€

	Région Centre Val de Loire			
	Département du Maine et Loire			
	Département d'Indre-et- Loire			
	Europe (LIFE)			
	État (FPRNM ...)			
	Auto- financement	30 000,00€	20%	6 000,00€
	TOTAL			30 000 €
Indicateurs de suivis	Nombre de projets d'implantation d'IAE engagés (suite à la réalisation d'accompagnements individuels) : 3 projets IAE en 2027 et 5 projets IAE en 2028 8 au total			

FICHE ACTION : **B70_RIPI – Programme collectif de plantation de haies 49**

Maître d'ouvrage	SMBAA
Enjeu du SAGE	III
Enjeu ATEau	Enjeu B: Améliorer la qualité des eaux en luttant contre les pollutions de toutes origines
Objectif stratégique ATEau	B7 : Aménager les bassins versants
Objectif opérationnel ATEau	B70 : Limiter le ruissellement pour favoriser l'autoépuration

Description

Succincte (5 lignes max)

Programme collectif d'accompagnement à la plantation de haies sur les masses d'eau prioritaires (Aires d'Alimentation de Captage Prioritaire, Couasnon amont, Riverolle et Têtes de Bassin Versant). Ce programme permet à la fois de dimensionner les projets de plantations de haies à enjeu eau mais aussi de réaliser des chantiers de plantations en zone agricole.

Description détaillée

Contexte :

Le **réseau de haies** constitue un réservoir de biodiversité qui relie les différents espaces. Situé sur des secteurs stratégiques comme les abords de cours d'eau ou de collecteurs, il participe à **limiter le transfert des pollutions vers les eaux de surfaces, réduire l'érosion** et favoriser **l'infiltration et la rétention de l'eau**. En outre, les haies sont des supports pour accueillir les auxiliaires de cultures et les pollinisateurs.

Objectifs opérationnels :

Les haies plantées visent un objectif de lutte contre les ruissellements et le transfert de pollution vers la ressource en eau en favorisant l'infiltration avec par exemple des haies sur talus, haies doubles ou encore des haies en rupture de pente.

Le premier objectif est de livrer un accompagnement personnalisé à chaque planteur pour dimensionner et adapter son projet de plantation.

Le second objectif est d'accompagner à la plantation via des chantiers d'intentions ou la livraison de plants et matériel adéquat.

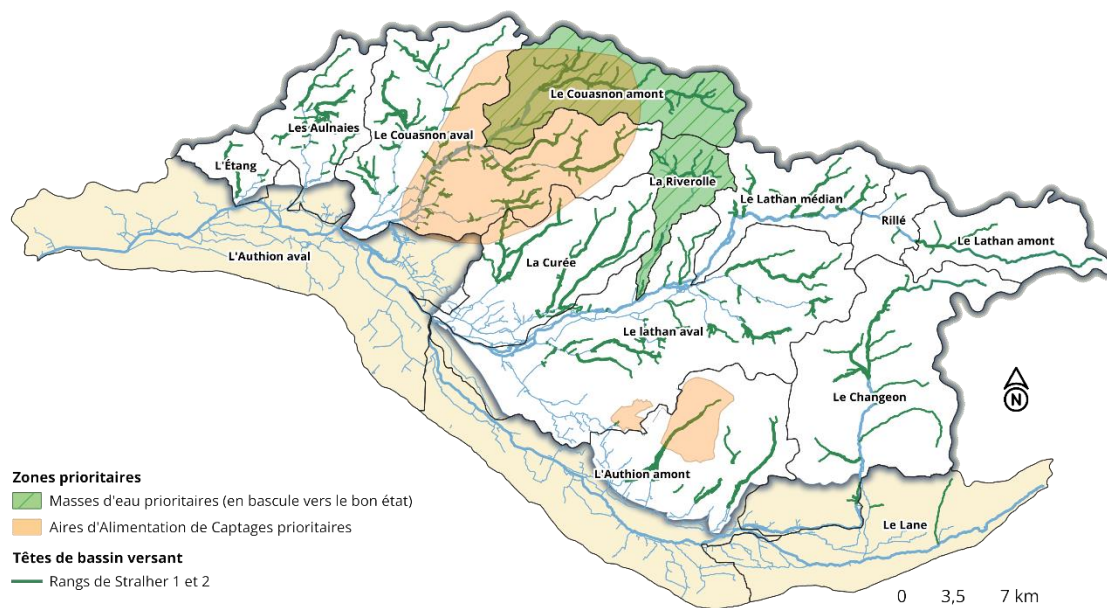
Actions : Programme collectif de plantation de haies - 49

En tant que maître d'ouvrage, le SMBAA :

- Lance un marché public pour la réalisation de travaux de plantations de haies précédé d'une phase de conseil et d'accompagnement des planteurs.
- Rédige le cahier des charges
- Réalise le suivi administratif de l'action
- Suit les accompagnements personnalisés et les plantations de haies.
- Suit les différents chantiers de plantations
- Réalise la demande de solde des subventions auprès des financeurs.

Localisation :

Aires d'alimentation de Captages Prioritaires + Masses d'eau prioritaires (Couasnon Amont et Riverolle) + Têtes de Bassin versant



Modalité de mise en œuvre :

Le SMBAA lance un marché public multi attributaires en consultation sur devis. En général, les structures répondant au marché sont la chambre d'agriculture, l'association EDEN et MyTree. Les parts de marché sont attribuées aux mieux disants en fonction de leurs projets pour le territoire. Cette action est en partenariat financier avec l'Agence de l'eau et la Région Pays de la Loire au travers du plan régional en faveur de la haie visant à préserver, encourager la plantation et valoriser les haies.

Conditions de réussite

ou objectifs

Afin de mener à bien ce projet, le SMBAA vise la plantation de 3 à 5 Km de haies ou linéaire équivalent par an durant les 3 années de l'AT Eau.

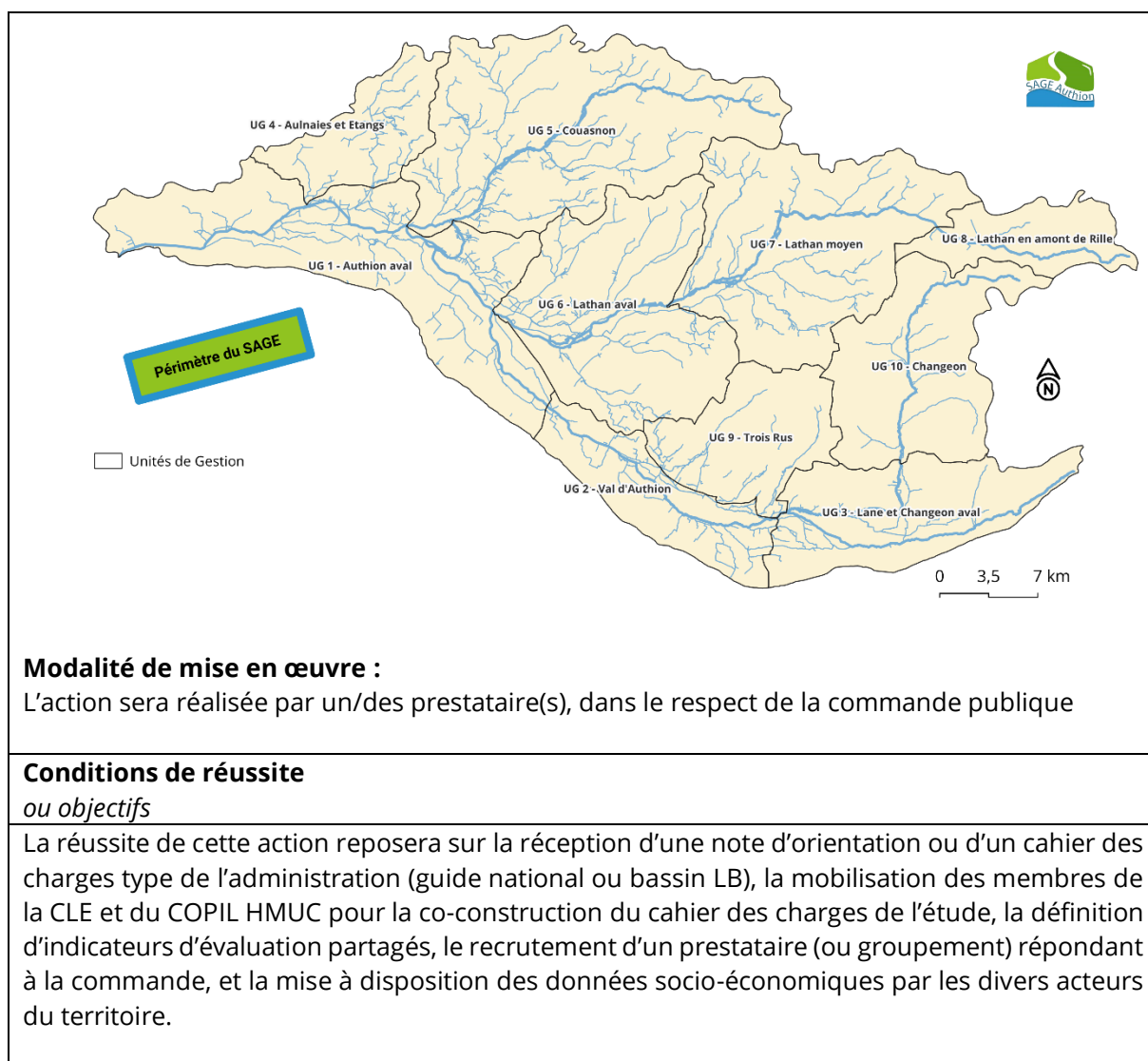
Masse d'eau	AAC prioritaires + Couasnon Amont, Riverolle + Têtes de bassin versant			
Calendrier prévisionnel	3 ans à partir de 2026			
Coût initial estimé (Enveloppe globale)	237 500,00 €			
Répartition annuelle des coûts	2026	2027	2028	
	62 500,00 €	87 500,00 €	87 500,00 €	
Plan de financement prévisionnel initial	Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant aide
	Agence de l'eau	237 500,00 €	50%	118 750,00 €
	Région des Pays de la Loire	237 500,00 €	30%	71 250,00 €

		Région Centre Val de Loire			
		Département du Maine et Loire			
		Département d'Indre-et-Loire			
		Europe (FEDER / FEADER ...)			
		État (FPRNM ...)			
		Auto-financement (tiers)	237 500,00 €	20%	47 500,00 €
		TOTAL			237 500,00 €
Indicateurs suivis	de	Linéaire de haies plantées : 5 km de haies en 2026, 7 km de haies en 2027 et 7 km de haies en 2028, soit 19 km au total			

FICHE ACTION : **C30_ETU – Etude socio-économique pour accompagner le vote des Volumes Prélevables par la CLE**

Maître d'ouvrage	SMBAA
Enjeu du SAGE	1
Enjeu ATEau	Enjeu C: Gérer la ressource en eau de manière résiliente, sobre et concertée
Objectif stratégique ATEau	C3: Partager les prélèvements entre les différents usages
Objectif opérationnel ATEau	C30 : Répartir les volumes prélevables par usage

Description <i>Succincte (5 lignes max)</i>
L'action consiste en la réalisation d'une étude des impacts sociaux et économiques des recommandations de prélèvement formulées par l'étude HMUC, pour aboutir au vote de la CLE arrêtant les volumes prélevables du SAGE Authion
Description détaillée
Contexte : La Loi Duplomb du 11 août 2025 inscrit dans le code de l'environnement la réalisation des analyses d'impact socio-économique des volumes prélevables issus des études HMUC sur l'emploi, l'alimentation, l'attractivité rurale et les revenus agricoles. Cette étude sera élaborée en parallèle de l'étude HMUC (initiée en 2022 – en cours en 2026) et permettra à la CLE d'arrêter les volumes prélevables révisés du SAGE Authion. Objectifs opérationnels : L'action vise à atteindre les objectifs suivants : - Analyser les impacts sociaux et économiques sur l'emploi, l'alimentation, l'attractivité rurale et les revenus agricoles des gammes et/ou scénarios de prélèvements issus de l'étude HMUC - Constituer une aide à la décision pour accompagner le vote des volumes prélevables du SAGE Authion par la CLE Actions : Analyse de l'impact socio-économique des scénarios de prélèvements - suite étude HMUC - Sur la base de la note d'orientation de la Préfète de Bassin (en cours de construction en janvier 2026) : rédiger les cahiers des charges de l'étude des impacts socio-économiques des gammes de volumes prélevables issus de l'étude HMUC - Effectuer la passation des marchés dans le respect de la commande publique - Réaliser l'étude socio-économique pour accompagner le choix des volumes prélevables de la CLE par le(s) prestataire(s) retenu(s) - Organiser et suivre le bon déroulement de l'étude dans le respect du cahier des charges Localisation : Territoire du SAGE Authion



Masse d'eau	Bassin versant de l'Authion et de ses affluents			
Calendrier prévisionnel	Démarrage de l'étude en 2026			
Coût initial estimé <i>(Enveloppe globale)</i>	90 000 € TTC			
Répartition annuelle des coûts	2026	2027	2028	
	90 000			
Plan de financement prévisionnel initial	Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant aide
	Agence de l'eau	90 000	70%	63 000
	Région des Pays de la Loire	90 000	10%	9 000
	Région Centre Val de Loire			

	Département du Maine et Loire			
	Département d'Indre-et-Loire			
	Europe (FEDER / FEADER ...)			
	État (FPRNM ...)			
	Auto-financement	90 000	20%	18 000
	TOTAL			90 000
Indicateurs de suivis	Nombre d'études menées : 1			

FICHE ACTION : C31_ETU – Construction de la feuille de route du PTGE du bassin de l'Authion

Maître d'ouvrage	SMBAA
Enjeu du SAGE	1
Enjeu ATEau	Enjeu C : Gérer la ressource en eau de manière résiliente, sobre et concertée
Objectif stratégique ATEau	C3 : Partager les prélèvements entre les différents usages
Objectif opérationnel ATEau	C31 : Construire une feuille de route partagée pour la gestion de l'eau

Description

Succincte (5 lignes max)

L'action consiste en l'émergence d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) Authion, à travers la concertation pour l'élaboration d'une feuille de route partagée, la co-construction du programme d'actions et la réalisation des études socio-économiques et financières nécessaires à leur élaboration.

Description détaillée

Contexte :

L'action consiste en l'émergence d'un PTGE à l'échelle du SAGE Authion, pour répondre à l'enjeu de gestion équilibrée et durable de la ressource sur ce territoire.

Cette démarche sera élaborée à la suite de l'aboutissement de l'étude HMUC (initiée en 2022 – en cours en 2026) et au vote de la CLE arrêtant les volumes prélevables révisés.

Objectifs opérationnels :

L'action vise à atteindre les objectifs suivants :

- Faire émerger le PTGE de l'Authion, lancer collectivement la démarche
- Etablir la feuille de route partagée pour l'élaboration du PTGE et son calendrier

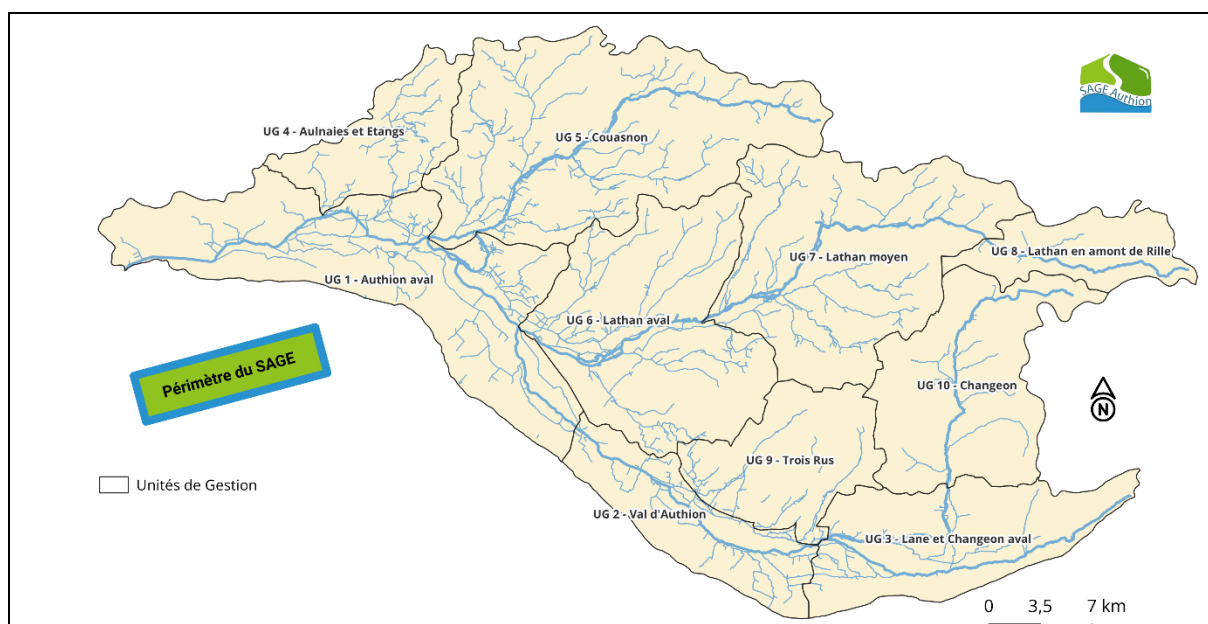
Dans un second temps (prochain ATEau 2029-2031) :

- *Elaborer un programme d'actions partagé par tous les acteurs permettant de rétablir l'équilibre quantitatif besoins/ressources en eau disponibles, dans le respect des bonnes fonctionnalités des écosystèmes aquatiques et dans une perspective de changement climatique*
- *Mener les études socio-économiques pour la comparaison et l'évaluation des différents scénarios, et abouti aux choix du scénario*

Actions :

- Organiser la concertation associée au PTGE
- Rédiger la feuille de route partagée pour l'élaboration du PTGE et son calendrier
- Rédiger les cahiers des charges de la concertation, de l'élaboration des scénarios (programmes d'actions) et de(s) l'étude(s) socio-économique(s) du PTGE et les faire valider par les services de l'État

Localisation : Territoire du SAGE Authion



Modalité de mise en œuvre : L'action sera réalisée en régie

Conditions de réussite

ou objectifs

La réussite de cette action reposera sur la participation des acteurs du territoire à la co-construction de la feuille de route partagée et la validation du cahier des charges de l'étude.

Masse d'eau	Bassin versant de l'Authion et de ses affluents			
Calendrier prévisionnel	Lancement de la démarche en 2028, en régie			
Coût initial estimé <i>(Enveloppe globale)</i>	0 € TTC			
Répartition annuelle des coûts	2026	2027	2028	
Plan de financement prévisionnel initial	Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant aide
	Agence de l'eau			
	Région des Pays de la Loire			
	Région Centre Val de Loire			
	Département du Maine et Loire			
	Département d'Indre-et-Loire			
	Europe (FEDER / FEADER ...)			
	État (FPRNM ...)			

	Auto-financement				
	TOTAL				
Indicateurs de suivis	Nombre de feuille de route PTGE : 1 Nombre de cahier des charges étude PTGE : 1 Engagement de la concertation du PTGE : OUI				

FICHE ACTION : C32_ETU - Réaliser des études pour améliorer la connaissance sur les eaux superficielles et souterraines

Maître d'ouvrage	SMBAA
Enjeu du SAGE	1
Enjeu ATEau	Enjeu G : La mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place d'une gouvernance locale
Objectif stratégique ATEau	G1 : Développer la connaissance pour éclairer les choix
Objectif opérationnel ATEau	G10 : Mener des études de connaissance sur les eaux superficielles et souterraines

Description

Succincte (5 lignes max)

Réalisation d'une étude hydrogéologique et hydrogéochimique en période de basses eaux sur le bassin versant du Lathan afin de caractériser les échanges entre les eaux superficielles et les nappes.

Cette action vise à compléter l'étude menée en hautes eaux en 2024 et à améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau, notamment en période d'étiage.

Description détaillée :

Contexte :

Le Lathan constitue une ressource stratégique pour l'irrigation sur le bassin de l'Authion et bénéficie d'un soutien d'étiage assuré par la retenue des Mousseaux, au niveau du barrage de Rillé. Une première étude menée en 2024 a permis de caractériser les échanges entre eaux souterraines et eaux superficielles en période de hautes eaux. Afin de compléter ces connaissances, une nouvelle campagne d'investigation sera réalisée en période de basses eaux, période clé pour l'analyse des interactions nappe-rivière. Cette étude sera réalisée en régie et s'appuiera sur des mesures physico-chimiques et des prélèvements d'eaux superficielles et souterraines à l'échelle du bassin du Lathan, afin d'améliorer la compréhension du fonctionnement hydrologique et hydrogéologique du territoire.

Objectifs opérationnels :

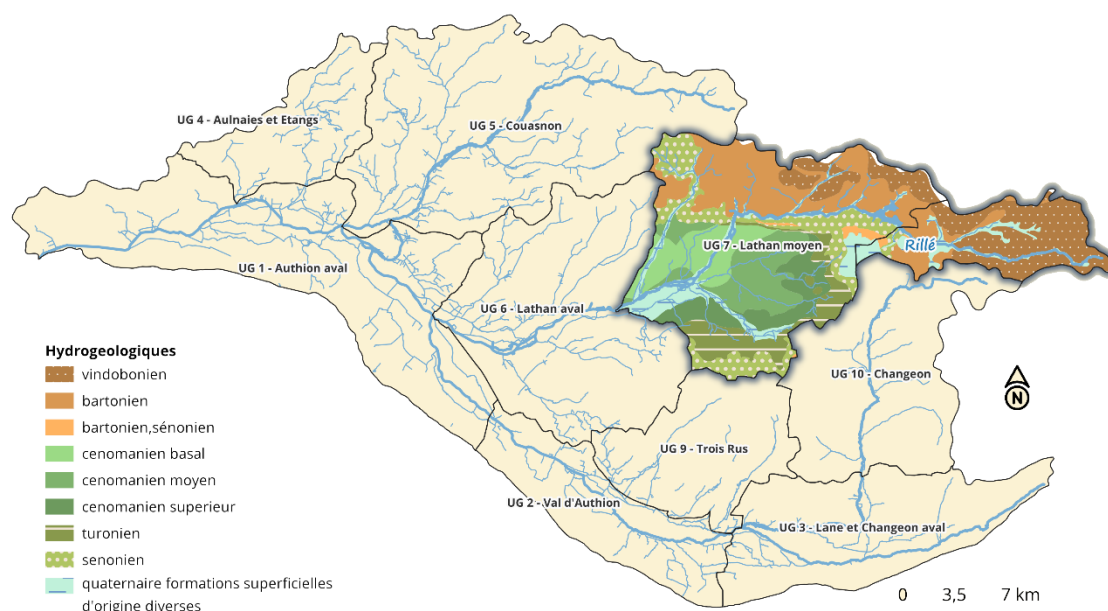
L'objectif de l'étude est de caractériser les échanges entre eaux superficielles et eaux souterraines en période de basses eaux, d'identifier le sens des flux entre la nappe et la rivière, et de localiser les zones de recharge, de drainance et de reprise évaporatoire. Elle vise également à quantifier les processus d'infiltration et de mélange entre les aquifères, et à améliorer la représentation des connexions surface-souterrain dans les modèles hydrodynamiques et les outils de gestion quantitative du bassin.

Actions :

L'action consiste à organiser une campagne estivale de mesures physico-chimiques et de prélèvements sur le Lathan, la retenue du Rillé et les nappes en connexion avec le cours d'eau.

40 échantillons représentatifs des principaux aquifères du bassin seront prélevés, puis analysés pour les ions majeurs et les isotopes stables de l'eau. Les résultats feront l'objet d'une interprétation visant à caractériser les échanges nappe-rivière et à alimenter les outils de gestion et de modélisation.

Localisation : Lathan, Rillé



Modalité de mise en œuvre : Etude réalisée en régie.

La mise en œuvre reposera sur la définition des points de prélèvement à partir des connaissances existantes, la réalisation des campagnes de terrain en période de basses eaux, et la conduite des analyses par des laboratoires spécialisés. Les analyses des ions majeurs seront réalisées par le laboratoire INOVALYS, tandis que les analyses isotopiques seront confiées au CRPG de Nancy. L'exploitation et la valorisation des résultats seront assurées par le SMBAA, en lien avec les partenaires techniques.

Conditions de réussite

ou objectifs

La réussite de l'étude repose sur la réalisation des campagnes de terrain dans des conditions hydrologiques représentatives de l'étiage, permettant de caractériser efficacement les échanges entre eaux superficielles et eaux souterraines. Elle nécessite un positionnement pertinent des sites de prélèvement afin d'identifier le sens des flux nappe-rivière et de localiser les zones de recharge, de drainance et de reprise évaporatoire. La qualité et la fiabilité des analyses physico-chimiques et isotopiques, ainsi qu'une interprétation rigoureuse des résultats, sont indispensables pour quantifier les processus d'infiltration et de mélange entre aquifères et assurer une intégration opérationnelle des résultats dans les modèles hydrodynamiques et les outils de gestion du bassin.

Masse d'eau

Le Lathan et ses affluents

**Calendrier
prévisionnel**

2027

Coût initial estimé <i>(Enveloppe globale)</i>	10 000 €			
Répartition annuelle des coûts	2026	2027	2028	
		10 000 €		
Plan de financement prévisionnel initial	Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant aide
	Agence de l'eau	10 000 €	50%	5 000 €
	Région des Pays de la Loire	7 700 €	30%	2 310 €
	Région Centre Val de Loire			
	Département du Maine et Loire			
	Département d'Indre-et-Loire			
	Europe (FEDER / FEADER ...)			
	État (FPRNM ...)			
	Auto-financement	10 000 €	27%	2 700 €
	TOTAL			10 000 €
Indicateurs de suivis	Nombre d'étude réalisée : 1 étude			

FICHE ACTION : **G11_IDS – Suivre la qualité des masses d'eau**

Maître d'ouvrage	SMBAA, FDAPPMA 49 et SYDEVA
Enjeu du SAGE	3
Enjeu ATEau	Enjeu G : La mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place d'une gouvernance locale
Objectif stratégique ATEau	G1 : Développer la connaissance pour éclairer les choix
Objectif opérationnel ATEau	G11 : Améliorer la connaissance de la qualité des eaux souterraines et superficielles

Description
Mise en œuvre d'un programme de suivi de la qualité des eaux de surface complémentaire en tête de bassin versant et au niveau des masses d'eau prioritaires (Riverolle, Couasnon amont) et réalisation de mesures ponctuelles. Achat de matériel permettant l'autonomisation quant aux capacités de mesures in-situ et ainsi augmenter la capacité de mesures de qualité. Poursuite du suivi réalisé par le SYDEVA dans le cadre du Réseau de Contrôle Additionnel (RCA) du bassin de l'Authion.
Description détaillée
Contexte : Le réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles du bassin versant de l'Authion permet de suivre la quasi-totalité des masses d'eau du bassin versant et représente 17 points de suivis. Ce suivi est réparti entre l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (RCS), le département de Maine-et-Loire (RCO) et le SYDEVA (RCA). Par définition, les stations de référence sont situées à l'exutoire des masses d'eau et ne sont pas suffisamment représentatives de l'état écologique de la partie amont de chaque sous bassin versant. Le suivi en continu et sur le long terme de la température de l'eau douce est un enjeu de connaissance pour une meilleure gestion et préservation des écosystèmes aquatiques dans le contexte du changement climatique. La température des eaux de surface influence directement ou indirectement de nombreux processus physico-chimiques, biologiques et écologiques. Le changement climatique induit une hausse de la température, une intensification des épisodes de sécheresse et de canicule. Des eaux plus chaudes risquent de perturber fortement le fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Objectifs opérationnels : - Poursuivre l'acquisition de données contribuant au suivi de la qualité de l'eau de la Riverolle (suivi de la masse d'eau prioritaire, engagée dans le cadre du projet LIFE REVERS'EAU en 2025, en partie médiane de la masse d'eau qui dispose d'une station de référence à son exutoire). - Accroître les connaissances et la finesse des données de suivi de qualité de l'eau du Couasnon amont (qui dispose d'une station de référence à son exutoire mais pas à l'amont). - Acquérir des outils de mesures afin de gagner en autonomie et en capacité d'intervention pour le suivi ponctuel de la qualité de l'eau du territoire.

- **Implémenter un réseau de suivi de la température** des cours d'eau (FDAPPMA 49) en réponse à la stratégie nationale relative au suivi en continu de la température des cours d'eau
- **Poursuivre les suivis** réalisés par le SYDEVA (RCA) à l'échelle du bassin versant.

Actions :

- Acquisition de matériel de mesure - suivis qualité :
 - o sonde multi paramètres pour paramètres analysés in situ (pH, conductivité, T°C, oxygène dissous)
 - o pompe (prélèvements en piézomètre ou forage)
 - o tarière manuelle, gouttière, Munsell (sondages pédologiques ZH)
 - o Photomètre pour analyses nitrates, phosphore, etc. in situ
 - o 4 sondes thermiques
- Suivi de la qualité des masses d'eau de surface – Riverolle : poursuite des analyses réalisées dans le cadre du LIFE (PC et pesticides fréquence 12 + BIO)
- Suivi de la qualité des masses d'eau de surface en 49 : ajout d'une station SANDRE sur le Couasnon amont et analyses (PC et pesticides fréquence 7 + BIO)
- FDAPPMA 49 - Suivi de la température des cours d'eau du bassin versant : installation de 10 sondes thermiques en cours d'eau, consultables à distance
- Suivi de la qualité d'eau (RCA) réalisé par le SYDEVA : jusqu'à 9 stations / an sur le BV de l'Authion dans la continuité des programmes de suivi réalisés dans le cadre du CTEau précédent :
 - o 1_Riverolle – 04103935
 - o 2_Changeon – 04103480
 - o 3_Curée – 04591001
 - o 4_AuthionPorteaux – 04103960
 - o 5_Aulnaies – 04104300
 - o 8_Loges – 04590000
 - o 9_l'Etang – 04592000
 - o 10_Les Aulnaies Amont – 04592008
 - o 11_L'Automne Aval – 04590020

Le SMBAA acquiert le matériel de mesure pour les analyses in situ, réalise les relevés et mandate un laboratoire pour les analyses d'eau échantillonnées.

Le SYDEVA réalise les prélèvements en année 1 puis mandate un laboratoire d'analyses en années 2 et 3 pour les prélèvements. Les analyses sont réalisées par un laboratoire accrédité.

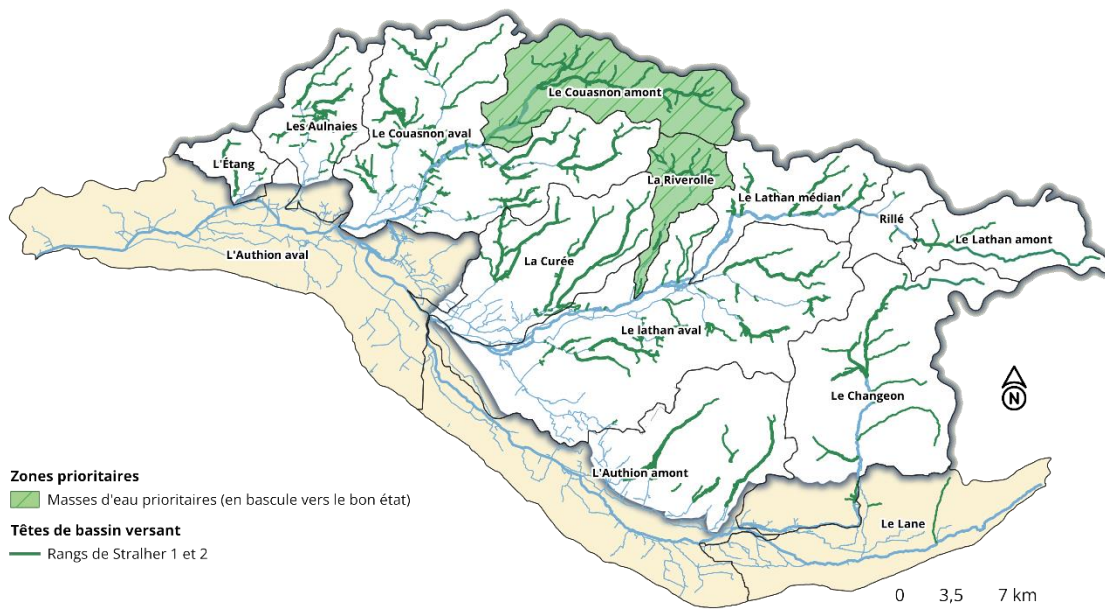
La FDAPPMA 49 acquiert, installe les sondes thermiques et réalise le suivi et la valorisation des données acquises.

Localisation :

Masses d'eau prioritaires (Couasnon Amont et Riverolle) + Têtes de Bassin versant (mesures ponctuelles).

Suivi thermique de la FDAPPMA : cours d'eau en 49.

Réseau de Contrôle Additionnel du SYDEVA : tout le bassin versant



Modalité de mise en œuvre :

Le SMBAA fait appel à un laboratoire selon le respect de la commande publique et achète du matériel professionnel après analyse et comparaison des coûts de ces derniers en fonction des fournisseurs. Le SYDEVA fait appel à un laboratoire accrédité pour les analyses.

Conditions de réussite / Objectifs

Réalisation et analyse de l'ensemble des prélèvements et analyses prévus. Achat et utilisation du matériel spécifique. Bancarisation des données sur Naïades (hors mesures ponctuelles SMBAA).

Masse d'eau	Bassin versant de l'Authion			
Calendrier prévisionnel	3 ans à partir de 2026			
Coût initial estimé (Enveloppe globale)	219 080,76 €			
Répartition annuelle des coûts	2026	2027	2028	
	79 166,92 €	69 406,92 €	70 506,92 €	
Plan de financement prévisionnel initial	Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant aide
	Agence de l'eau	214 030,76 €	47,79 %	102 289,60 €
	Région des Pays de la Loire	219 080,76 €	27,51 %	60 284,04 €
	Région Centre Val de Loire			
	Département du Maine et Loire			
	Département d'Indre-et-Loire	4 208,33 €	30%	1 262,50 €

	Europe (LIFE)	33 905,12 €	22 %	7 459,13 €	
	État (FPRNM ...)				
	Auto-financement (SYDEVA + FDPPMA 49 + SMBAA)	219 080,76 €	21,81 %	47 785,50 €	
	TOTAL			219 080,76 €	
Indicateurs de suivis	Nombre de stations qualité suivies régulièrement : 2+11 Nombre de prélèvements réalisés et analysés : 63 + 63 - Riverolle : 12 analyses PC et pesticides /an - Couasnon amont : 7 analyses PC et pesticides /an - 2 à 3 prélèvements bio/station/an - RCA SYDEVA : 7 analyses / station / an (9 stations) Nombre de sondes multi paramètres achetées : 2 (Achat du matériel prévu) Nombre de sondes thermiques installées : 4 en 37+10 en 49				

Rappel du plan de financement de la station qualité Riverolle

Projet		Montant projet 2026	Montant projet 2027	Montant projet 2028
Station qualité LIFE RIVEROLLE		10 985,04 €	11 935,04 €	10 985,04 €
	Taux	Montant d'aide	Montant d'aide	Montant d'aide
AELB	50%	5 492,52 €	5 967,52 €	5 492,52 €
RPDL	8%	878,80 €	954,80 €	878,80 €
LIFE	22%	2 416,71 €	2 625,71 €	2 416,71 €
SMBAA	20%	2 197,01 €	2 387,01 €	2 197,01 €
TOTAL	100%	10 985,04 €	11 935,04 €	10 985,04 €

Plan de financement de l'acquisition de matériel de suivi qualité

Projet		Montant projet 2026		
Acquisition matériel de mesure - suivis qualité		5 050,00 €		
	Taux	Montant d'aide		
AELB	0,00%	- €		
RPDL	50,00%	2 525,00 €		
SMBAA	50,00%	2 525,00 €		
TOTAL	100%	5 050,00 €		
Projet		Montant projet 2026	Montant projet 2027	Montant projet 2028
Mesures ponctuelles (3 analyses par an)		2 326,79 €	2 326,79 €	2 326,79 €
	Taux	Montant d'aide	Montant d'aide	Montant d'aide
RPDL	50,00%	1 163,39 €	1 163,39 €	1 163,39 €
SMBAA	50,00%	1 163,39 €	1 163,39 €	1 163,39 €

FICHE ACTION : G12_ IDS : Equiper les cours d'eau et les nappes de dispositifs de suivi quantitatifs (débits et niveaux)

Maître d'ouvrage	SMBAA
Enjeu du SAGE	1
Enjeu ATEau	Enjeu G : La mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place d'une gouvernance locale
Objectif stratégique ATEau	G1 : développer la connaissance pour éclairer les choix
Objectif opérationnel ATEau	G12 : Acquérir des données de débits et niveaux de nappes souterraines

Description

Succincte (5 lignes max)

L'action vise à créer des stations hydrométriques automatisées de suivi des hauteurs d'eau et des débits des cours d'eau, et à poursuivre l'équipement des nappes en piézomètres dans les secteurs non suivis, par l'implantation de nouveaux ouvrages permettant l'acquisition de données piézométriques. Elle s'inscrit dans une démarche de gestion quantitative et d'amélioration de la connaissance des ressources en eau à l'échelle du bassin.

Description détaillée :

Contexte :

L'action vise à créer des nouveaux piézomètres et des stations hydrométriques répartis sur le bassin versant de l'Authion (Maine-et-Loire et Indre-et-Loire). Elle s'inscrit dans le cadre la gestion quantitative et l'amélioration de la connaissance des ressources à l'échelle du bassin. Ces ouvrages permettront de compléter le réseau de suivi superficiel et souterrain du SMBAA, en réponse aux manques de données évidence à l'issue des différentes études menées sur le bassin (BRGM, HMUC, études en régie).

Ces équipements contribueront ainsi à assurer une gestion cohérente et harmonisée de l'ensemble des unités de gestion, tant pour les eaux superficielles que souterraines.

Objectifs opérationnels :

- Suivi des nappes et des cours d'eau et compréhension de leur fonctionnement.
- Analyse et meilleure compréhension des échanges nappes-rivière.

L'action consiste à implanter 22 piézomètres dans les secteurs non suivis du bassin versant de l'Authion, en lien avec les travaux de reconnexion aux champs d'expansion de crues et avec les zones blanches de l'étude HMUC, et à créer 3 stations hydrométriques automatisées dédiées au suivi des hauteurs d'eau et des débits. Ces équipements permettront l'acquisition, la télétransmission et la valorisation de données piézométriques et hydrométriques afin de renforcer le réseau de suivi des eaux souterraines et superficielles. Elles seront bancarisées en interne et sur les plateformes nationales : ADES et Hydroportail.

Actions :

DEPARTEMENT 49 :

- Installation d'une station hydrométrique - LIFE Riverolle : au niveau de Moque Serge, à Mouliherne
- Installation d'une station hydrométrique : sur le Couasnon amont (emplacement à définir)
- Implantation de 6 piézomètres en 49 - en lien avec travaux GEMA : 2 sur le Lathan et 4 sur le Couasnon
- Implantation de 5 piézomètres en 49 - zones blanches HMUC : Poursuite de l'équipement des nappes en piézomètres dans les secteurs non suivis
 - UG 1 : 1 piézo (Alluvions)
 - UG 4 : 1 piézo (Séno-turonien) + 1 piézo (Cénomaniens)
 - UG9 : 1 piézo (Alluvions) + 1 piézo (Cénomaniens)

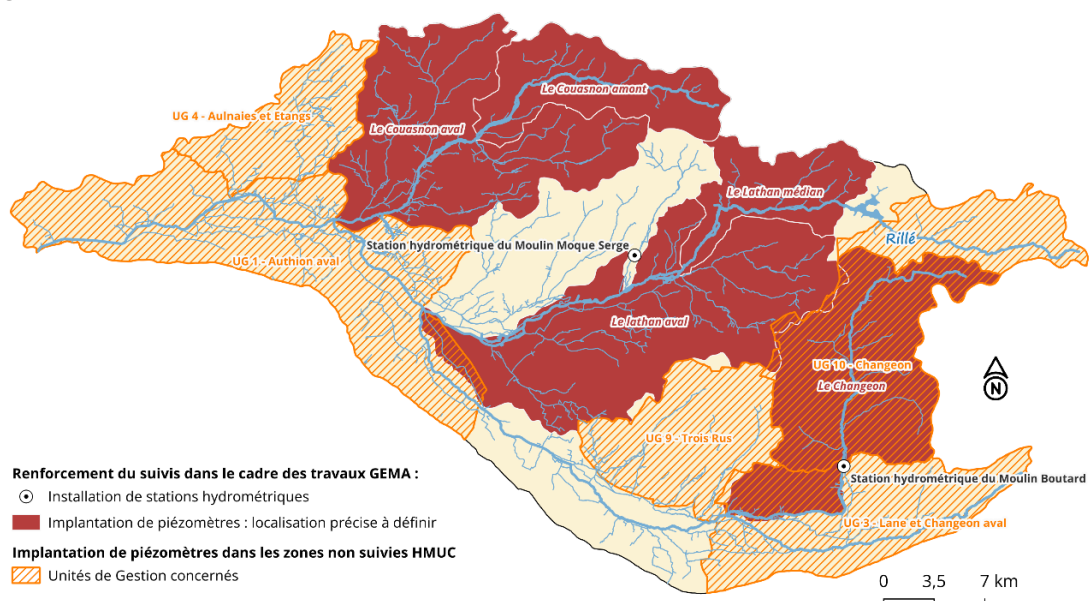
DEPARTEMENT 37 :

- Installation d'une station hydrométrique : au Moulin Boutard sur le Changeon
- Implantation de 3 piézomètres en 37 - en lien avec travaux GEMA : sur le Changeon
- Implantation de 8 piézomètres en 37 - zones blanches HMUC : Poursuite de l'équipement des nappes en piézomètres dans les secteurs non suivis
 - UG 3 : 1 piézo (Alluvions) + 1 piézo (Séno-turonien)
 - UG8 : 1 piézo (Cénomaniens) + 3 piézo amont/aval Rillé
 - UG 10 : 1 piézo (Tertiaire) + 1 piézo (Cénomaniens)

Localisation :

Implantation de piézomètres dans le cadre des travaux GEMA : Lathan, Couasnon et Changeon
Implantation de piézomètres dans les zones non suivies HMUC : UG1, UG4, UG9 (49) et UG3, UG8, UG10 (37)

Installation de stations hydrométriques : Riverolle (Moque Serge) et Couasnon amont en 49, Changeon (Moulin Boutard) en 37



Modalité de mise en œuvre :

La mise en œuvre de l'action reposera sur la définition des sites d'implantation à partir des études existantes, puis sur la réalisation des forages, l'installation et l'équipement des ouvrages par des prestataires spécialisés. Le suivi, l'exploitation et la gestion des données seront assurés par le SMBAA.

Les données piézométriques seront bancarisées sur ADES.

Les données hydrométriques seront bancarisées sur Hydroportail.

Conditions de réussite

ou objectifs

La réussite de l'action repose sur la validation technique et réglementaire des implantations, l'accord des propriétaires des parcelles visées, la qualité et la fiabilité des équipements installés, ainsi que sur la fiabilité du suivi dans le temps et l'intégration effective des données produites dans les bases de données nationales ainsi que dans les études de gestion quantitative, notamment l'étude HMUC.

Masse d'eau

Bassin versant de l'Authion

Calendrier prévisionnel

2026 : 3 stations hydrométriques (Riverolle, Moulin Boutard, Couasnon amont) + 3 piézomètres
2027 : 4 piézomètres
2028 : 15 piézomètres

Coût initial estimé (Enveloppe globale)

221 750,00 €
Répartition des coûts : 103 050 € pour les installations dans le 49 et 118 700€ dans le 37

Répartition annuelle des coûts

2026	2027	2028
69 250,00 €	8 000,00 €	144 500,00 €

Plan de financement prévisionnel initial

Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant aide
Agence de l'eau	221 750,00 €	50%	110 875,00 €
Région des Pays de la Loire	103 050,00 €	24,96%	25 723,00 €
Région Centre Val de Loire			
Département du Maine et Loire			
Département d'Indre-et-Loire	98 916,67 €	30%	29 675,00 €
Europe (FEDER / FEADER, LIFE ...)	23 600 €	22%	5 192 €
État (FPRNM ...)			
Auto-financement	221 750,00 €	22,67%	50 285,00 €
TOTAL			221 750,00 €

Indicateurs de suivis

Nombre de piézomètres implantés : 22
Nombre de stations hydrométriques installées : 3
Nombre de sondes automatisées implantées : 22

Rappel du plan de financement de la station LIFE RIVEROLLE

Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant aide
Agence de l'eau	23 600 €	50%	11 800 €
Région des Pays de la Loire	23 600 €	8%	1 888 €
Région Centre Val de Loire			
Département du Maine et Loire			
Département d'Indre-et-Loire			
Europe (FEDER / FEADER ...)	23 600 €	22%	5 192 €
État (FPRNM ...)			
Auto-financement	23 600 €	20%	4 720 €
TOTAL			23 600€

FICHE ACTION : **G20_COM – Communiquer sur les travaux, les études, les projets du SMBAA et la mise en œuvre du SAGE**

Maître d'ouvrage	SMBA
Enjeu du SAGE	Enjeux 5 : Porter, faire connaître et appliquer le SAGE
Enjeu ATEau	Enjeu G : La mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place d'une gouvernance locale
Objectif stratégique ATEau	G2 : Sensibiliser, informer pour mieux mobiliser
Objectif opérationnel ATEau	G20 : Communiquer, informer et partager la connaissance

Description

Succincte (5 lignes max)

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan de Communication 2026-2031, la commission communication souhaite accompagner la révision du SAGE et la mise en œuvre de l'Accord de Territoire 2026-2031 via une communication claire et accessible et continuer de présenter et valoriser les travaux et études en cours sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Description détaillée

Contexte :

L'année 2025 a marqué l'achèvement du 2^{ème} plan de communication 2020-2025, dont les objectifs ont été atteints. Toutefois, la diversité des acteurs de l'eau rend la compréhension du dispositif encore complexe pour le grand public, nécessitant une clarification du réseau.

Le nouveau plan de communication 2026-2031 s'inscrit dans la continuité, tout en intégrant de nouveaux enjeux :

- Le renouvellement des élus locaux après les élections municipales de 2026
- La révision du SAGE, la mise en œuvre et le suivi de l'Accord de Territoire 2026-2031
- Le renforcement de la sensibilisation des élus et décideurs locaux.

Le nouveau plan de communication est disponible sur la page documentation du site internet : <https://www.sage-authion.fr/download/9615/?tmstv=1769434595>

La communication se décline en quatre actions :

1. **La communication « imprimée »** : Création de différents éléments de communication pour accompagner les étapes de la révision du SAGE et mise à jour du rapport de présentation du SAGE (*fonctionnement, enjeux, différents documents ...*) ; Réalisation de supports de communication / sensibilisation (Guide, panneaux, flyer, book, bulletins, ...) sur des secteurs géographiques et/ou des thématiques diverses et variées
2. **La communication vidéo** : Retranscription des actions et des travaux de la structure porteuse et du SAGE Authion sous forme de films (utilisation de drone, piège photo, ...)
3. **L'investissement matériel** : Acquisition d'un stabilisateur et d'un micro pour les prises de son lors des vidéos

Objectifs opérationnels :

1. **La communication « imprimée »** : Accompagner la concertation autour de la révision du SAGE ; Expliquer l'intérêt du SAGE et de ses actions ; Améliorer, clarifier le rôle, le fonctionnement du SAGE et son articulation avec les partenaires auprès des habitants du bassin versant de l'Authion ; Informer sur les différentes actions menées par le SMBAA
2. **La communication vidéo** : Favoriser la connaissance et le fonctionnement des cours d'eau du bassin de l'Authion ; Promouvoir les actions de restauration des milieux aquatiques de la structure porteuse (déroulement des travaux, évolution des milieux, ...) ; Communiquer et vulgariser les études portées par le SAGE
3. **L'investissement matériel** : assurer une qualité suffisante des contenus pour répondre aux exigences technologiques actuelles

Actions :

1. **La communication « imprimée »** : Divers supports de communication pour la révision du SAGE, sur les actions du SMBAA / avancement du SAGE, Plaquette thématique plans d'eau, Support de communication LIFE RIVER'OLLE
2. **La communication vidéo** : Vidéo thématique ralentissement du cycle de l'eau (concertation) en 2026, vidéo de valorisation des travaux de restauration du LATHAN en 2027, vidéo LIFE RIVER'OLLE en 2027, vidéo sur les mares, les IAE, le bocage en 2028
3. **L'investissement matériel** : Acquisition d'un stabilisateur et d'un micro pour les prises de son lors des vidéos

Localisation : bassin versant de l'Authion



Modalité de mise en œuvre : Afin de réaliser ces actions de communication le SMBAA fera appel à différents prestataires : graphistes, imprimeurs, vidéaste, webdesigner ...

Conditions de réussite

ou objectifs

Masse d'eau	Bassin versant			
Calendrier prévisionnel	2026 : La communication « imprimée » : sur les actions du SMBAA / avancement du SAGE (2 500 €), Support de communication LIFE RIVER'OLLE (2 200 €) La communication vidéo : Vidéo thématique ralentissement du cycle de l'eau (concertation) (15 000 €) L'investissement matériel : Acquisition d'un stabilisateur et d'un micro pour les prises de son lors des vidéos (500 €) 2027 : La communication « imprimée » : sur les actions du SMBAA / avancement du SAGE (2 500 €), Support de communication LIFE RIVER'OLLE (2 200 €), Plaque thématique plans d'eau (réalisée en interne, avec impression et routage : 6 000 €) La communication vidéo : Vidéo de valorisation des travaux de restauration du LATHAN (7 000 €), Vidéo LIFE RIVER'OLLE (3 500 €) L'investissement matériel : - 2028 : La communication « imprimée » : sur les actions du SMBAA / avancement du SAGE (2 500 €), Divers supports de communication pour la révision du SAGE (1 000 €) La communication vidéo : Vidéo sur les mares, les IAE, le bocage (7 000€) L'investissement matériel : -			
Coût initial estimé <i>(Enveloppe globale)</i>	51 900 €			
Répartition annuelle des coûts	2026	2027	2028	
	20 200,00 €	21 200,00 €	10 500,00 €	
Plan de financement prévisionnel initial	Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant aide
	Agence de l'eau	51 400 €	50 %	25 700,00 €
	Région des Pays de la Loire	51 900 €	21,3 %	11 058,48 €
	Région Centre Val de Loire			
	Département du Maine et Loire			
	Département d'Indre-et-Loire	51 400 €	5 %	2 154,52 €
	Europe (FEDER / FEADER ...)	51 900 €	3 %	1 564,44 €
	État (FPRNM ...)			
	Auto-financement	51 900 €	22 %	11 422,56 €
	TOTAL			51 900 €
<i>Indicateurs de suivis</i>	Supports de communication :			

	- 90 rapports d'activité / an - 90 rapports qualité / an - 90 guides de l' élu en 2026 - 400 flyers / ans et 40 affiches pour accompagner les projets - 3700 plaquettes plan d'eau - 10 panneaux d'information de chantier / an - 200 plaquettes pour la révision du SAGE - 4 vidéos - Nombre d'articles publiés dans les bulletins locaux/communaux
--	--

Rappel du plan de financement des actions LIFE REVERS'EAU : RIVER'OLLE

Supports de communication : supports papiers et vidéo

Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant aide
Agence de l'eau	5 700 €	50 %	2 850 €
Région des Pays de la Loire	5 700 €	8 %	456 €
Région Centre Val de Loire			
Département du Maine et Loire			
Département d'Indre-et-Loire			
Europe (FEDER / FEADER, LIFE ...)	5 700 €	22 %	1 254 €
État (FPRNM ...)			
Auto-financement	5 700 €	20 %	1 140 €
TOTAL			5 700 €

Acquisition de matériel

Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant aide
Agence de l'eau		%	
Région des Pays de la Loire	500 €	20 %	100 €
Région Centre Val de Loire			
Département du Maine et Loire			
Département d'Indre-et-Loire			
Europe (FEDER / FEADER, LIFE ...)	500 €	60 %	300 €
État (FPRNM ...)			
Auto-financement	500 €	20 %	100 €
TOTAL			500 €

FICHE ACTION : G21_COM – Sensibiliser les élus, les décideurs locaux et le grand public

Maître d'ouvrage	SMBA
Enjeu du SAGE	Enjeux 5 : Porter, faire connaître et appliquer le SAGE
Enjeu ATEau	Enjeu G : La mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place d'une gouvernance locale
Objectif stratégique ATEau	G2: Sensibiliser, informer pour mieux mobiliser
Objectif opérationnel ATEau	G21 : Sensibiliser les acteurs

Description

Succincte (5 lignes max)

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan de Communication 2026-2031, la commission communication souhaite renforcer l'accompagnement des élus et des décideurs locaux dans la prise en main et la compréhension des enjeux et de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur bassin versant de l'Authion, notamment après le renouvellement des nouveaux élus. Elle souhaite aussi poursuivre les sensibilisations auprès des scolaires en priorisant les lycéens, acteurs et décideur de demain.

Description détaillée

Contexte :

L'année 2025 a marqué l'achèvement du 2^{ème} plan de communication 2020-2025, dont les objectifs ont été atteints. Toutefois, la diversité des acteurs de l'eau rend la compréhension du dispositif encore complexe pour le grand public, nécessitant une clarification du réseau.

Le nouveau plan de communication 2026-2031 s'inscrit dans la continuité, tout en intégrant de nouveaux enjeux :

- Le renouvellement des élus locaux après les élections municipales de 2026
- La révision du SAGE, la mise en œuvre et le suivi de l'Accord de Territoire 2026-2031
- Le renforcement de la sensibilisation des élus et décideurs locaux.

Le nouveau plan de communication est disponible sur la page documentation du site internet : <https://www.sage-authion.fr/download/9615/?tmstv=1769434595>

La sensibilisation s'organisera en deux axes :

- Celles des élus et des décideurs locaux
- Celles de scolaire (avec une priorité pour les lycéens)

Objectifs opérationnels :

Sensibiliser, former et informer les acteurs du territoire (élus, décideur locaux, scolaire cycle 3) sur les enjeux et les moyens d'action pour mieux préserver la ressource et les milieux aquatiques.

Actions :

La formation des élus et décideurs locaux constitue un axe structurant du projet de territoire. Elle sera déployée en deux temps :

- L'année 2026 sera consacrée à l'accompagnement des nouveaux élus du conseil syndical, à la suite des élections municipales de mars 2026, avec une formation dédiée à la prise de compétence GEMAPI, ainsi qu'à la formation des membres de la CLE sur la politique de l'eau et le SAGE.
- Les années 2027 et 2028 prolongeront cette dynamique par l'organisation d'une demi-journée (ou journée) annuelle de formation et d'information, centrée sur des thématiques plus ciblées telles que la gestion quantitative et qualitative de l'eau, le ralentissement du cycle de l'eau ou encore l'adaptation des territoires aux enjeux de préservation de la ressource.

La sensibilisation des publics scolaires, en particulier des lycéens, constitue un levier essentiel pour préparer les acteurs de demain aux enjeux de l'eau. Les actions menées viseront à renforcer la compréhension des grands enjeux liés aux milieux aquatiques ainsi qu'à valoriser les actions concrètes pour la préservation de la ressource. Une priorisation sera accordée aux publics lycéens, en raison de leur rôle clé dans les choix et comportements futurs. Ces actions de sensibilisation seront déployées sur les années 2027 et 2028, à travers des interventions adaptées, favorisant l'appropriation des enjeux et l'engagement des jeunes publics en faveur de la préservation de la ressource en eau.

Localisation : le bassin de l'Authion



Modalité de mise en œuvre :

Afin de réaliser ces actions de sensibilisation le SMBAA fera appel à différents prestataires : des structures agréées pour former les nouveaux élus (le CERI, ENGEES, OIEau...) et des associations d'éducation à l'environnement (Fédérations de pêches, LPO, Maison de la Loire, SEPENT, CPIE...)

Conditions de réussite

ou objectifs

Sensibiliser les élus, décideurs locaux et les scolaires à la vie aquatique, sa fragilité et les actions menées par les collectivités pour améliorer la qualité de l'eau et le fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

--

Masse d'eau	Bassin versant de l'Authion			
Calendrier prévisionnel	2026 : formation des nouveaux élus du conseil syndical et de la CLE 2027 : journée thématique élus et décideurs locaux & animation scolaire 2028 : journée thématique élus et décideurs locaux & animation scolaire			
Coût initial estimé (Enveloppe globale)	25 500 €			
Répartition annuelle des coûts	2026	2027	2028	
	9500 €	8000 €	8000 €	
Plan de financement prévisionnel initial	Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant aide
	Agence de l'eau	25 500 €	50 %	12 750 €
	Région des Pays de la Loire	19 635 €	30 %	5 890 €
	Région Centre Val de Loire			
	Département du Maine et Loire			
	Département d'Indre-et-Loire	5 865 €	30 %	1 760 €
	Europe (FEDER / FEADER ...)			
	État (FPRNM ...)			
	Auto-financement	25 500 €	20 %	5 100 €
	TOTAL	25 500 €		
Indicateurs de suivis	Nombre de participants aux journées de formation élus : 25 en 2026 (objectifs) Nombre de participants aux journées techniques élus et décideurs locaux : 25 en 2027 et 2028 (objectifs) Nombre de classes sensibilisées : 8 / an (objectifs)			

FICHE ACTION : **G40_EST – Engager la révision du SAGE Authion**

Maître d'ouvrage	SMBAA
Enjeu du SAGE	5
Enjeu ATEau	Enjeu G : La mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place d'une gouvernance locale
Objectif stratégique ATEau	G4: Mettre en œuvre les stratégies des territoires
Objectif opérationnel ATEau	G40 : Engager les études structurantes du SAGE Authion

Description

Succincte (5 lignes max)

L'action consiste à engager la procédure de révision du SAGE Authion (le SAGE devant entrer en révision avant décembre 2029 et à la suite de la révision des volumes prélevables).

Description détaillée

Contexte :

La durée de validité d'un SAGE est de 12 années, soit jusqu'en décembre 2029 pour le SAGE Authion dont l'arrêté d'approbation date de décembre 2017.

L'action consiste à engager en régie les premières étapes de la révision du SAGE Authion et de ses documents constitutifs : bilan de la mise en œuvre du SAGE et mise à jour de l'état des lieux ou diagnostic de territoire. Les étapes suivantes (étude de scénarios (tendanciel et alternatif), évaluation environnementale, stratégie de la CLE, rédaction PAGD et règlement, analyse juridique, enquête publique) seront engagées dans le cadre de la prochaine programmation pluriannuelle (2029-2031).

Objectifs opérationnels :

L'action vise à atteindre les objectifs suivants :

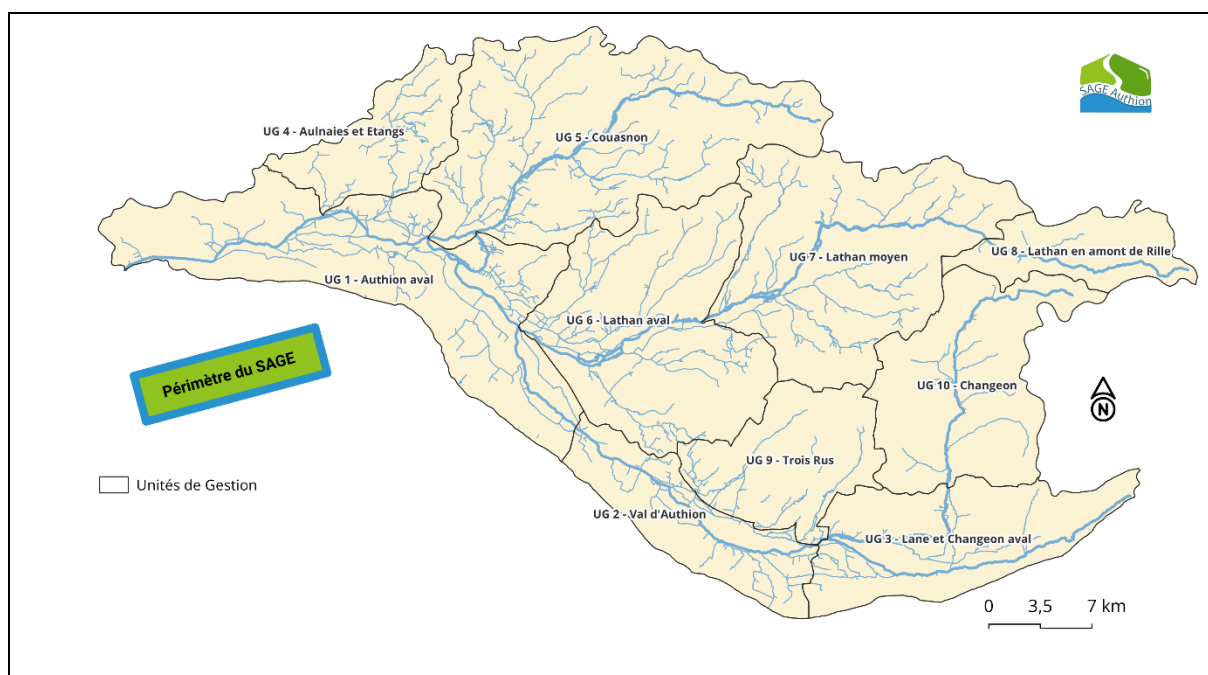
- Réaliser le bilan de la mise en œuvre du SAGE
- Actualiser l'état des lieux (diagnostic du territoire)
- Engager la révision du SAGE Authion par une délibération de la CLE

Actions :

- Effectuer en interne et avec l'appui d'un stagiaire en 2027, le bilan du SAGE précédent et l'actualisation du diagnostic de territoire
- Rédiger le cahier des charges des étapes externalisées de la révision du SAGE
- Organiser la concertation nécessaire aux différentes étapes de la révision du SAGE

Modalité de mise en œuvre : L'action sera réalisée en régie.

Localisation : Territoire du SAGE Authion



Conditions de réussite

ou objectifs

La réussite de cette action reposera sur la mobilisation et la contribution des acteurs du territoire dans la collecte de données nécessaires à la mise à jour du diagnostic de territoire du SAGE Authion.

Masse d'eau	Bassin versant de l'Authion et de ses affluents			
Calendrier prévisionnel	Démarrage en 2026, poursuite en 2027 avec l'appui d'un stagiaire, délibération de la CLE en 2028 pour l'entrée en révision du SAGE			
Coût initial estimé (Enveloppe globale)	0 (en régie)			
Répartition annuelle des coûts	2026	2027	2028	
Plan de financement prévisionnel initial	Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant aide
	Agence de l'eau			
	Région des Pays de la Loire			
	Région Centre Val de Loire			
	Département du Maine et Loire			
	Département d'Indre-et-Loire			
	Europe (FEDER / FEADER ...)			
	État (FPRNM ...)			
	Auto-financement			
	TOTAL			
Indicateurs de suivis	Nombre d'études menées : 1			

FICHE ACTION : G41_PIL – Animation du SAGE

Maître d'ouvrage	SMBAA
Enjeu du SAGE	5
Enjeu ATEau	Enjeu G : La mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place d'une gouvernance locale
Objectif stratégique ATEau	G4 : Mettre en œuvre les stratégies des territoires
Objectif opérationnel ATEau	G41 : Animer la CLE et le SAGE Authion

Description

Succincte (5 lignes max)

Le SMBAA assure l'animation, la mise en œuvre et le suivi du SAGE Authion et de l'Accord de Territoire Eau 2026-2028, couvrant l'ensemble du bassin versant, en déclinaison des enjeux principaux du SAGE.

Description détaillée

Contexte :

Depuis le 1er janvier 2019, le SMBAA est devenu la structure unique de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du territoire ainsi que la structure porteuse du SAGE Authion.

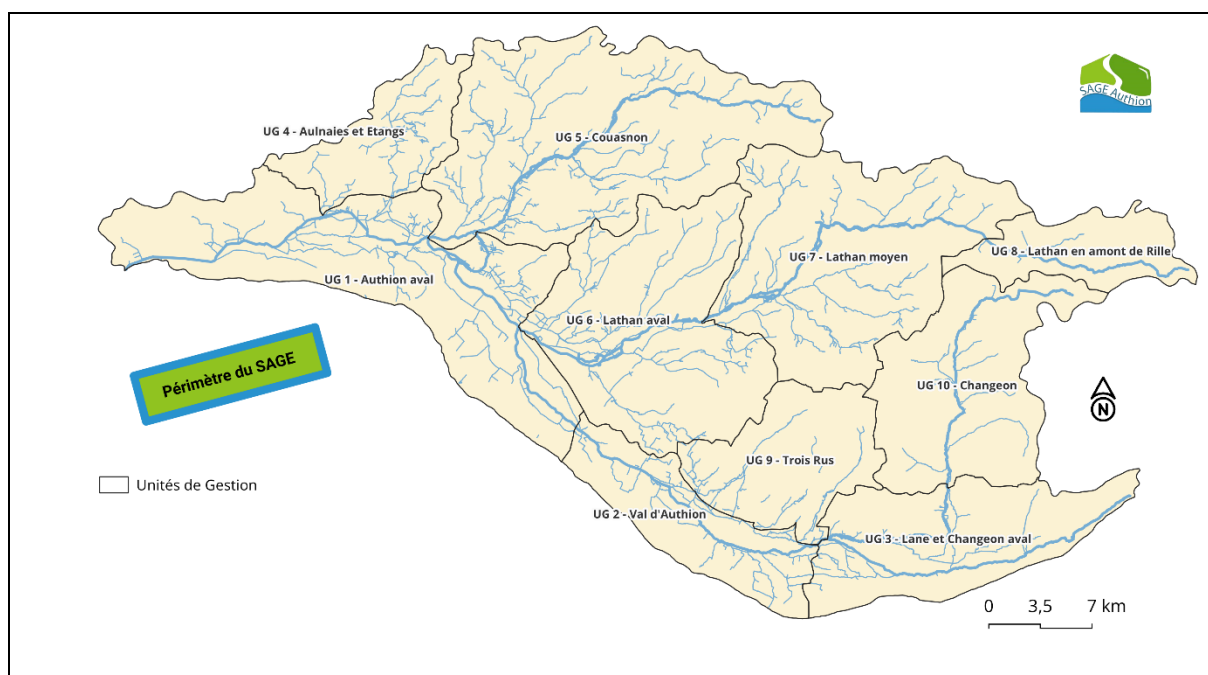
En tant que structure chef de file de l'Accord de Territoire, le SMBAA assurera l'animation ainsi que la coordination technique et financière et les relations étroites indispensables avec les PRPDE.

Les dépenses portent sur les charges de personnels. 1 à 2 stagiaires viendront compléter l'équipe afin d'engager certaines réflexions ou projets (état des lieux, cartographie, gestion des données de suivis, ...), tout en permettant aux futures générations de disposer d'une première expérience professionnelle.

Actions :

- Animer le programme d'actions en concertation avec les acteurs locaux, les maîtres d'ouvrages extérieurs et les PRPDE
- Mettre en œuvre le programme d'actions en apport un soutien technique et administratif aux maîtres d'ouvrages de l'ATEau, suivre les indicateurs technico-financiers et élaborer les bilans annuels
- Mettre en œuvre les actions sous maîtrise d'ouvrage SMBAA, en transversalité avec le pôle Ingénierie (Milieux aquatiques)
- Piloter les études structurantes pour le territoire (révision SAGE, PTGE, HMUC, analyse socio-économique)
- Réaliser des études techniques, des modélisations, des suivis (piézométriques, débitmétriques, qualités, assecs, ...) en régie
- Animer la commission locale de l'eau, les COTECH, COPIL, ...
- Sensibiliser et communiquer sur les actions du contrat, la CLE et le SMBAA

Localisation : Territoire du SAGE Authion



Conditions de réussite

ou objectifs

La réussite de cette action reposera sur l'organisation et la stabilité des ressources humaines de la structure et est conditionnée par le maintien des financements sur les postes. L'organisation du SMBAA en commission géographique et l'ambition technico-politique du territoire impose une coordination générale spécifique pour s'assurer de la bonne transversalité des projets. Cet appui sera également indispensable au regard des études structurantes à venir (Révision du SAGE, PTGE, analyse socio-économique, ...).

Masse d'eau	Bassin versant de l'Authion et de ses affluents			
Calendrier prévisionnel	Début au 01 janvier 2026 (durée 6 ans)			
Coût initial estimé (Enveloppe globale)	810 000 €			
Répartition annuelle des coûts	2026	2027	2028	
	270 000 €	270 000 €	270 000 €	
Plan de financement prévisionnel initial	Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant aide
	Agence de l'eau	810 000 €	70%	567 000 €
	Région des Pays de la Loire	240 000 €	20 %	48 000 €
	Région Centre Val de Loire (FEDER)	62 000 €	20 %	12 600 €
	Europe (FEDER / LIFE [LIFE + RPD] ...)	16 427 €	20 %	3 285 €
	Auto-financement	810 000 €	22.1%	179 115 €
	TOTAL			810 000 €
Indicateurs de suivis	Nombre d'ETP : 5,1 ETP /an			

FICHE ACTION : **G42_PIL – Animation générale de l'Accord de territoire**

Maître d'ouvrage	SMBAA
Enjeu du SAGE	5
Enjeu ATEau	Enjeu G : La mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place d'une gouvernance locale
Objectif stratégique ATEau	G4 : Mettre en œuvre les stratégies des territoires
Objectif opérationnel ATEau	G42 : Animer l'Accord de Territoire

Description
Le SMBAA assure l'animation, la mise en œuvre et le suivi de l'Accord de Territoire Eau 2026-2028, couvrant l'ensemble du bassin versant, en déclinaison des enjeux principaux du SAGE. Il accompagne et conseille les communes du territoire et ses intercommunalités membres dans le cadre des diverses actions en lien avec la compétence GEMA.
Description détaillée
Contexte : L'action consiste à mettre en place une cellule d'animation de l'Accord de Territoire pour la mise en œuvre de projets sur les volets milieux aquatiques, aménagements du bassin versant, biodiversité, bocage et qualités/pollutions diffuses de la ressource en eau. Les dépenses portent sur les charges de personnels. 1 à 2 stagiaires viendront compléter l'équipe afin de développer de nouvelles stratégies, tout en permettant aux futures générations de disposer d'une première expérience professionnelle. Actions : - Animer le programme d'actions en concertation avec les acteurs locaux et en transversalité avec le SAGE Authion - Mettre en œuvre le programme d'action de l'ATEau en apportant un soutien technique administratif aux collectivités maitres d'ouvrages en lien avec les thématiques précédemment citées - Mettre en œuvre les actions sous maitrise d'ouvrage SMBAA - Réaliser des études techniques, des modélisations hydrauliques, des suivis (piézométriques, débit métriques, qualités, assecs, ...) en régie - Suivi administratif et financier - Animer les COTECH, COPIL, commissions géographiques, ... - Assurer le suivi de l'accord de territoire (rapports annuels, bilans, ...) - Sensibiliser et communiquer sur les actions de l'accord de territoire - Représentation du SMBAA sur le terrain Localisation : Territoire du SAGE Authion



Conditions de réussite

ou objectifs

La réussite de cette action reposera sur l'organisation et la stabilité des ressources humaines de la structure et est conditionnée par le maintien des financements sur les postes.

L'organisation du SMBAA en commission géographique et l'ambition technico-politique du territoire impose une coordination générale spécifique pour s'assurer de la bonne transversalité des projets.

Masse d'eau	Bassin versant de l'Authion et de ses affluents			
Calendrier prévisionnel	Démarrage en 2026, poursuite en 2027 avec l'appui d'un stagiaire, délibération de la CLE en 2028 pour l'entrée en révision du SAGE			
Coût initial estimé <i>(Enveloppe globale)</i>	1 440 000 €			
Répartition annuelle des coûts	2026	2027	2028	
	480 000 €	480 000 €	480 000 €	
Plan de financement prévisionnel initial	Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant aide
	Agence de l'eau	1 440 000 €	60 %	864 000 €
	Région des Pays de la Loire	180 000 €	20 %	48 000 €
	Région Centre Val de Loire (FEDER)	288 000 €	20 %	57 600 €
	Europe (FEDER / LIFE [RPDL + LIFE] ...)	175 191 €	57,87 %	101 390 €
	Auto-financement	1 440 000 €	25,62 %	369 010 €
	TOTAL			1 440 000 €
Indicateurs de suivis	Nombre d'ETP : - Volets milieux aquatiques : 6,4 ETP			

	- Volets aménagements du bassin versant, biodiversité, bocage et qualités/pollutions diffuses de la ressource en eau : 1,5 ETP - TOTAL : 7,9 ETP annuels
--	---